

## Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

Canadiana.org has attempted to obtain the best copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

Canadiana.org a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- |                                     |   |                                     |   |
|-------------------------------------|---|-------------------------------------|---|
| <input type="checkbox"/>            | Coloured covers /<br>Couverture de couleur  | <input type="checkbox"/>            | Coloured pages / Pages de couleur   |
| <input type="checkbox"/>            | Covers damaged /<br>Couverture endommagée   | <input type="checkbox"/>            | Pages damaged / Pages endommagées   |
| <input type="checkbox"/>            | Covers restored and/or laminated /<br>Couverture restaurée et/ou pelliculée   | <input type="checkbox"/>            | Pages restored and/or laminated /<br>Pages restaurées et/ou pelliculées   |
| <input type="checkbox"/>            | Cover title missing /<br>Le titre de couverture manque  | <input checked="" type="checkbox"/> | Pages discoloured, stained or foxed/<br>Pages décolorées, tachetées ou piquées  |
| <input type="checkbox"/>            | Coloured maps /<br>Cartes géographiques en couleur  | <input type="checkbox"/>            | Pages detached / Pages détachées  |
| <input type="checkbox"/>            | Coloured ink (i.e. other than blue or black) /<br>Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)  | <input checked="" type="checkbox"/> | Showthrough / Transparence  |
| <input type="checkbox"/>            | Coloured plates and/or illustrations /<br>Planches et/ou illustrations en couleur   | <input checked="" type="checkbox"/> | Quality of print varies /<br>Qualité inégale de l'impression  |
| <input checked="" type="checkbox"/> | Bound with other material /<br>Relié avec d'autres documents  | <input type="checkbox"/>            | Includes supplementary materials /<br>Comprend du matériel supplémentaire   |
| <input type="checkbox"/>            | Only edition available /<br>Seule édition disponible  | <input type="checkbox"/>            | Blank leaves added during restorations may<br>appear within the text. Whenever possible, these<br>have been omitted from scanning / Il se peut que<br>certaines pages blanches ajoutées lors d'une<br>restauration apparaissent dans le texte, mais,<br>lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas<br>été numérisées. |
| <input checked="" type="checkbox"/> | Tight binding may cause shadows or distortion<br>along interior margin / La reliure serrée peut<br>causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la<br>marge intérieure. |                                     |   |
| <input type="checkbox"/>            | Additional comments /<br>Commentaires supplémentaires:  |                                     |   |

**REVUE CANADIENNE.**

# REVUE CANADIENNE

---

PHILOSOPHIE, HISTOIRE, DROIT, LITTÉRATURE, ÉCONOMIE SOCIALE, SCIENCES,  
ESTHÉTIQUE, APOLOGÉTIQUE CHRÉTIENNE, RELIGION.

---

TOME PREMIER.

---

*In necessariis unitas, in dubiis libertas, in omnibus caritas.*

ST. AUGUSTIN.

---

MONTREAL  
IMPRIMÉ ET PUBLIÉ PAR E. SENÉCAL,  
Rue Saint Vincent, 4.

---

1864.

# REVUE CANADIENNE



Philosophie. Histoire, Droit, Littérature. Economie sociale, Sciences,  
Esthétique, Apologétique Chrétienne, Religion.

---

---

## PROSPECTUS



### I.

Nous croyons que le temps est venu de donner à la Littérature française, en Canada, un organe qui lui assure un développement régulier et simultané dans toutes les branches des connaissances humaines.

La spontanéité qui a caractérisé jusqu'ici le mouvement littéraire a déjà produit d'excellents résultats ; le réveil des études s'est fait partout ; il s'est fondé nombre de sociétés académiques ; la jeunesse s'est mise à l'œuvre, et les hommes amis de leurs pays ont salué ces gages rassurants d'une nouvelle ère de grandeur et de progrès moral.

Cependant, de ce que beaucoup a été fait, il ne faut pas se croiser les bras, regarder en arrière avec satisfaction et s'immobiliser dans une douce quiétude ; une telle conduite ne serait propre qu'à tout perdre ; c'est précisément lorsque le résultat est plus considérable, qu'il faut redoubler d'efforts pour lui donner le caractère d'extension et de stabilité qui lui manque. Le mouvement n'a certainement pas produit tout ce qu'il pouvait rendre ; à

peine manifesté, on doit déjà craindre de le voir s'affaiblir par la division des influences, par le manque d'une direction large, centralisatrice et uniforme. C'est un courant auquel il faut donner un lit profond, si l'on veut lui assurer la majestueuse unité et la force irrésistible des grands fleuves.

Au lieu de laisser les études de chacun s'éparpiller sur tous les sujets et par conséquent rester sans profit réel pour l'auteur et pour le public, ne doit-on pas tenter de les concentrer et de leur donner une organisation régulière en leur ouvrant une carrière, en leur assignant un but moral et patriotique ?

Il y aurait danger réel, suivant nous, à ce que l'opinion publique prît le change sur le sens du mot— *Littérature*,—et à ce qu'on en fixât les limites aux œuvres d'agrément et d'imagination. Que devient dès lors sa portée morale et civilisatrice ? Quels riches domaines une telle interprétation ne fermerait-elle pas aux travaux de la pensée ?

La Littérature est l'expression par la parole écrite ou parlée du Vrai, du Bien et du Beau dans les idées et dans les sentiments, et c'est à ce titre que la Philosophie, l'Histoire, le Droit, l'Economie Sociale, l'Esthétique et l'Apologétique chrétienne en font partie. C'est vers toutes ces nobles et magnifiques études que Mgr. Dupanloup, dans un récent article du *Correspondant* de Paris, veut pousser les hommes de son temps : telles sont aussi les grandes questions qui doivent faire le sujet de notre méditation et de nos travaux en Canada. L'avenir de notre Littérature, le salut de nos institutions civiles et religieuses, notre nationalité, tout est là.

L'époque n'est peut-être pas éloignée où de simples lectures ne suffiront plus aux élans de la pensée et à la défense de l'ordre et de la vérité violemment et sérieusement attaqués parmi nous ; et si on ne prend dès aujourd'hui les moyens de former les talents naissants aux études spéciales qui leur conviennent le mieux,—de traiter consciencieusement et en dehors d'idées préconçues les diverses questions de législation et d'économie sociale qui viennent toutes se représenter ici après avoir agité la vieille Europe,—de former l'opinion publique et de l'éclairer au moyen de recherches laborieuses et de travaux réels, ne risquons-nous pas d'attendre trop tard ? Si nous voulons continuer à poursuivre le but par excellence de nos associations littéraires, donner un théâtre plus vaste à leur saine influence, c'est aujourd'hui qu'il faut commencer, qu'il faut mettre la main à l'œuvre ; il ne sera plus temps d'y songer lorsqu'au milieu de l'apathie générale des intelligences notre ordre social violemment menacé nous forcera d'improviser des défenseurs.

C'est l'esprit occupé de ces pensées et animés de l'ambition de pousser vigoureusement dans la voie saine du progrès, la Littérature nationale et la morale publique, que nous nous proposons de fonder une *Revue Canadienne* à l'instar des grandes publications de ce genre en Europe et en Amérique.

## II.

Notre but est d'ouvrir une carrière à la Littérature, de créer des spécialités, de travailler par des études et des travaux à l'alliance des Lettres et de la Religion, et de propager et défendre les principes fondamentaux qui, suivant l'enseignement infallible de l'Eglise Catholique, forment les assises de tout ordre social.

Sur le terrain des principes où la rédaction veut exclusivement se placer, la *Revue Canadienne* ne pourra être l'organe que d'idées saines en Littérature et en Philosophie. Sa ligne de conduite se résume dans ces paroles d'un grand génie, de St. Augustin : "*In necessariis unitas ;—in dubiis libertas ;—in omnibus caritas.*"

On s'attachera de préférence aux études spéciales d'Economie politique, de Droit, d'Apologétique chrétienne, d'Histoire et de Littérature française, anglaise et américaine.

En fait de systèmes particuliers ou d'opinions économiques, la *Revue Canadienne* croit devoir n'en adopter aucun, pour le moment : en Canada, où tout, en fait de sciences, est encore à créer, la discussion sérieuse de diverses opinions ne peut qu'éclairer davantage le public ; dans ce cas, les auteurs seront seuls responsables de leurs écrits.

Par un choix varié de feuilletons, d'articles bibliographiques, et d'extraits ou de traductions en tout genre, le journal sera mis à la portée de tous les goûts, et rien ne sera épargné pour le rendre utile et agréable.

Le but de la *Revue* est moral, littéraire et national ; nous ne négligerons aucun moyen de l'atteindre, et c'est pour nous aider, c'est pour réaliser ce dessein avec nous, que nous demandons le concours et l'encouragement de tous les Canadiens, sans distinction de partis, de localité ou d'opinions. La tâche que nous entreprenons est ingrate, difficile et pleine d'écueils ; plusieurs ne la comprendront pas ; mais elle nous sera rendue possible par de sages conseils et par une coopération active.

Notre désir et notre but étant d'ouvrir une carrière sinon lucrative, du moins rémunératrice aux études et aux travaux intellectuels de la jeunesse canadienne ;—voulant en même temps échapper aux graves inconvénients des collaborations gratuites, créer des spécialités et donner au public des garanties de rédaction sérieuse,—nous avons résolu et pris les moyens d'offrir une gratification à tous les auteurs et d'appeler tous les talents à nous donner leur collaboration ; les collaborateurs ne sont responsables que de leurs écrits.

Nous comptons déjà sur les excellentes sympathies et la coopération distinguée de MM. J. S. Raymond, Supérieur du Séminaire de St. Hyacinthe, J. Désaulniers et J. R. Ouellet, du Collège de St. Hyacinthe ; du Rév. P. Aubert, O. M. I., Supérieur des Oblats de Montréal ; du Rév. P. Michel,

Directeur de l'Union Catholique ; de M. l'abbé Ant. Nantel, Directeur des études au Collège de Ste. Thérèse de Blainville ; de M. l'abbé Lamarche, de l'Evêché de Montréal ; de Messire L. Bois, Curé de Maskinongé ; de MM. P. Poulin, curé de Ste. Philomène, A. O'Donnell, Curé de St. Denis ; de Messieurs Hector L. Langevin, M. P. P., de Québec ; Arthur Cassegrain, de l'Islet ; F. J. Marchand, de St. Jean ; Paul Stevens, du Côteau-du-Lac ; Dr. J. B. Meilleur, L. L. D., Maximilien Bibaud, L. L. D., Professeur de Droit ; M. P. Jourdan, de Montréal ; Boucher de la Bruère et G. de Boucherville, de St. Hyacinthe ; J. M. Lemoine, Naturaliste, et H. Fabre, de Québec ; de M. le Grand Vicaire L. Lafèche, de Trois-Rivières ; M. Louis T. Fortier, curé de Nicolet, &c., &c., &c.

### III.

La *Revue Canadienne* sera publiée le ou vers le 25 de chaque mois, par livraisons de 64 pages, grand in-octavo, petits caractères, formant à la fin de l'année un volume de 768 pages.

Le prix de l'abonnement est de Deux Piastres par an, ou d'Une Piastre tous les six mois, invariablement payable d'avance ;—le prix de chaque livraison est de trente sous.

Si, grâce au zèle des amis de la littérature canadienne, le chiffre des abonnés s'élevait à deux mille, la *Revue Canadienne*, au lieu de paraître tous les mois, pourrait être publiée tous les quinze jours, avec le même nombre de pages ; on pourrait payer les travaux plus cher, ou bien encore on pourrait donner de temps à autre aux souscripteurs quelque prime d'encouragement, car l'entreprise n'est aucunement une spéculation.

Outre les agents locaux dont nous publions les noms, on s'adresse pour l'abonnement à Montréal, à l'Editeur Eusèbe Sénécal, Rue St. Vincent, N° 4, et chez les libraires canadiens.

*La présente livraison est envoyée à titre de Livraison-Prospectus à près de quatre mille personnes ; la deuxième livraison ne sera adressée qu'à ceux qui auront payé (\$1) une piastre.*

Plus la liste des abonnés sera considérable, plus il sera facile d'atteindre le but important que nous nous proposons, et à la réalisation duquel nous souhaitons voir les efforts de tous s'associer aux nôtres.

N. BOURASSA, Prés. du Bureau de Direct.  
 H. PELLETIER, M. D.  
 D. H. SÉNÉCAL,  
 ADÉLARD J. BOUCHER,  
 E. LEF. DE BELLEFEUILLE,  
 J. P. L. DESROSIERS, M. D.  
 P. LETONDAL,  
 W. TESSIER,  
 J. ROYAL, Secrétaire-Gérant,  
 J. A. N. PROVENCHER, Assist. Sec. Gérant.

# CRÉDIT FONCIER

---

Depuis quelques années, une réaction paraît se faire dans les opinions en faveur de l'agriculture. Ce n'est qu'une justice à lui rendre. Assez longtemps cette nourrice des peuples a été négligée par nos hommes d'état. Ils donnaient tous leurs soins à l'industrie et au commerce, paraissant oublier que l'agriculture est mère de l'industrie et du commerce, et qu'en cette qualité, elle avait, plus que ces derniers, droit à tous les soins et à tous les égards.

Le mouvement actuel a certainement besoin de beaucoup d'encouragement ; il faut qu'il se généralise, et surtout il faut éviter qu'il ne se ralentisse.

Notre agriculture est bien arriérée ; c'est une vérité que tout le monde admet ; il est de la dernière urgence de lui venir en aide.

Tout en admettant cependant l'importance et la gravité du mal, il fallait en trouver la cause, afin d'appliquer le remède avec sûreté ; et ici il y a certainement divergence dans les idées.

Quelques-uns ont cru que la rareté des capitaux était la principale cause du malaise dans lequel se trouve aujourd'hui la classe agricole, et que le plus sûr moyen d'améliorer sa position était de lui permettre de se procurer l'argent dont elle aurait besoin, et prenant exemple de quelques peuples étrangers, ils ont proposé d'introduire au Canada le système du Crédit Foncier. Leurs vues ont été acceptées, avec d'importantes modifications pourtant, et elles sont devenues loi. Mu par le même désir de servir la cause agricole, nous allons tâcher de faire sur cette loi, certaines observations que nous croyons surtout suggérées par l'expérience acquise dans les autres pays. L'agriculture sera toujours la principale richesse du Bas-



Canada, et la cause agricole est la cause nationale par excellence. Il y a beaucoup à faire pour elle, et il ne faut point s'en étonner, puisque dans cette branche, comme dans toutes les autres du reste, nous avons tout à créer, et que nous étions obligés de marcher sur les traces de peuples le plus souvent placés dans des conditions tout-à-fait différentes. La passation d'une loi de Crédit Foncier est certainement un acte important : elle influera sur l'agriculture et sur le pays. Par l'effet de son importance même et de ses complications, il était bien difficile, pour ne pas dire impossible, d'arriver tout d'abord à la perfection.

Les auteurs de la loi eux-mêmes n'ont pas dû s'en flatter.

## I.

La loi du Crédit Foncier a surtout pour but de dégrever la propriété des dettes qui l'écrasent, et de permettre aux agriculteurs d'entrer avec plus de facilité et plus de sûreté dans la voie des améliorations, de marcher sur les traces de leurs devanciers des autres pays qui ont réalisé tant de progrès dans la science agricole depuis un demi-siècle.

Pour atteindre ces deux buts, les principales dispositions de la loi qui règlent les rapports de la Banque avec les emprunteurs, établissent que ces derniers pourront emprunter, sur première hypothèque, un montant égal à la moitié de la valeur de leur propriété, à raison d'un intérêt qui ne devra pas dépasser huit pour cent, le capital remboursable par annuités.

Nous allons d'abord examiner l'histoire et les résultats de semblables institutions en Europe.

Le Crédit Foncier n'est pas une invention de date récente ; dans quelques pays il fonctionne depuis près d'un siècle. Fondé d'abord en Silésie en 1770, il s'est répandu dans plusieurs contrées, sous des noms divers.

Ce serait une grande imprudence de notre part de ne pas profiter de l'expérience acquise ailleurs, et de nous exposer volontiers à tomber dans les mêmes erreurs.

Le pays où le Crédit Foncier a pris une plus grande importance, c'est sans contredit la France. Le Crédit Foncier de France a eu l'appui le plus actif du gouvernement. Une subvention de dix millions de francs lui fut accordée lors de son établissement en 1852, puis en 1856 il reçut comme dépôt avec une commission assez élevée, une somme de cent millions, destinée à des opérations de drainage. Avec ces avantages, qui ne furent pas les seuls du reste, on comprend que les capitalistes n'ont pas fait défaut ; ils se sont hâtés de profiter de ces faveurs. Les plus habiles financiers en ont eu la direction, et aujourd'hui il est placé au premier rang des institutions de banque de l'Europe.

Les principales dispositions de la loi du Crédit Foncier du Canada offrent

beaucoup d'analogie avec celles du Crédit Foncier de France, et on doit en conclure que l'effet des deux institutions sera à peu près identique.

C'est une importante raison pour bien nous rendre compte de l'effet de cette institution dans le pays de nos ancêtres. Nous devons aussi avoir beaucoup d'intérêt à l'étudier parce qu'on nous la représente comme le modèle des établissements de ce genre, et qu'on affirme que "fondée la dernière, après des études sérieuses sur les institutions créées dans le reste de l'Europe pour venir en aide à la classe agricole, elle a su profiter de tout ce qu'il pouvait y avoir de bon, comme aussi écarter tout ce qu'il pourrait y avoir de défectueux, tout en tenant compte néanmoins des habitudes et des besoins du peuple français, aussi bien que de ses lois et de l'état de la propriété."

Eh bien ! quels ont donc été les résultats de l'établissement de cette banque de Crédit Foncier, fondée avec tant de soins, après avoir été soumise pendant plusieurs années, à l'étude des hommes les plus compétents ? Le Crédit Foncier de France a-t-il fait baisser le taux de l'intérêt sur les emprunts hypothécaires ? A-t-il dégrevé la propriété des dettes qui l'écrasaient ? A-t-il amélioré la condition des paysans ? A-t-il fait progresser la culture du sol ? Non, il n'a rien fait de tout cela. Il serait difficile de désigner un seul progrès économique dont on lui soit redevable. Il a payé de forts dividendes aux actionnaires ; c'est là le côté de beaucoup le plus important de l'institution. Les statistiques, les rapports des gouverneurs, l'état actuel de la France qui est bien loin de suffire à sa propre consommation, la position de son agriculture beaucoup plus arriérée que la nôtre dans quelques départements, et enfin l'opinion unanime de tous les économistes, de tous les agriculteurs, témoignent également de ce fait.

Il n'y a qu'une voix aujourd'hui en France pour déclarer que le Crédit Foncier n'a été avantageux qu'aux capitalistes et à la spéculation.

Il a toujours fonctionné d'une manière admirable, et chaque année les rapports des gouverneurs indiquent un chiffre d'affaires toujours croissant ; il y est même question assez souvent d'avantages offerts à la propriété foncière, mais rarement d'agriculture, pour la forme. On voit qu'il y a là une société de capitalistes qui font leurs affaires, et qui ne s'occupent de rien autre chose.

La banque prête à de riches propriétaires qui veulent jouer à la bourse, ou construire à Paris ou dans quelques autres des principales villes, de splendides hôtels.

Voici ce que disait à ce sujet, en 1858, Mr. J. A. Barral, rédacteur-en-chef du *Journal d'agriculture pratique*,<sup>1</sup> une autorité sur la question :

"Pour nous, qui n'avons jamais mis dans cette société des espérances exagérées, et qui n'avons pas conçu la pensée qu'elle pourrait rendre de

<sup>1</sup> No. du 5 Mai.

“ très-grands services à l'agriculture, nous trouvons qu'elle est bien conduite et bien administrée dans sa voie spéciale. Les prêts sont faits en très-grande majorité (les trois quarts) dans le département de la Seine et surtout pour des propriétés urbaines. Cela devait arriver.”

La même année, M. Bailleux de Marizy examine dans la *Revue des Deux-Mondes*, les résultats du Crédit Foncier en France, durant cette période de six ans écoulée depuis son établissement, et il en vient aux mêmes conclusions.

“ On fut en ce moment, dit-il, dupe d'une illusion généreuse : on voulut fonder une sorte d'établissement charitable au profit de la première des propriétés, la propriété foncière, et pour le plus grand bénéfice des cultivateurs. Dans quelle mesure ce but fut-il atteint ? Les faits ont aujourd'hui répondu. Le Crédit Foncier devait fournir à l'agriculture, avec un intérêt réduit et à long terme le capital nécessaire à ses progrès. Loin de se substituer avantageusement au prêt hypothécaire, il n'a pu procurer les mêmes ressources <sup>1</sup>.”

Bien plus que cela, il est constant que cette institution a été dommageable à l'agriculture : la plupart des petits capitalistes de province avaient autrefois l'habitude de confier leurs épargnes à des notaires de campagne qui les plaçaient sur des propriétés foncières. Maintenant ces capitaux sont déposés dans les caisses du Crédit Foncier qui prête en grande partie sur des propriétés de ville, de sorte qu'en réalité, au lieu de répandre dans les campagnes les capitaux de la ville, la banque agricole modèle a attiré à la ville les capitaux de la campagne.

Quoique ce résultat ne soit pas directement imputable au Crédit Foncier, il n'en est pas moins intéressant à constater, parce qu'il peut se reproduire ailleurs.

L'histoire du Crédit Foncier n'a pas changé, et M. Michel Chevalier, un économiste dont on ne devra pas nier la compétence en cette matière, écrivait en 1862 <sup>2</sup> que le Crédit Foncier avait complètement manqué son but et qu'il n'avait profité qu'aux propriétaires urbains ; il accompagnait cette assertion d'un tableau de l'agriculture française et de la pénible position d'une nombreuse classe d'agriculteurs, qui démontre que les capitaux sont loin d'affluer partout, et qu'il y avait de profondes plaies à guérir.

Voici encore ce qu'écrivait M. Louis Hervé à la fin de l'année 1862 : “ On a eu la bonté, dit-il, de s'apercevoir il y a quelques années, que le capital manquait à l'agriculture. Aussitôt on s'est dit : Vite faisons une loi pour lui en donner. En France on s'imagine que le capital ne consiste que dans l'argent, et qu'il suffit de rendre une loi pour créer un capital comme pour créer un impôt. Les moindres notions de la science économique suffiraient pour prévenir une telle illusion. Anssi, c'est mer-

<sup>1</sup> *Revue des Deux Mondes*, No. du 1er octobre, 1858.

<sup>2</sup> *Revue des Deux-Mondes*, No. du 1er Novembre.

“ veille de voir comme les capitaux décrétés par la loi sont venus vivifier l’agriculture. Le Crédit Foncier a attiré huit cent millions à Paris et dans quelques grandes villes ; la moitié de cette somme au moins a été enlevée au sol natal. Les bras naturellement ont suivi le même chemin. Voilà comme l’agriculture a été aidée <sup>1</sup>. ”

Si on refusait encore de croire ces autorités, malgré leur poids et leur unanimité, des chiffres irrécusables viendraient démontrer qu’ils n’ont rien exagéré. Depuis son établissement jusqu’à 1858, le Crédit Foncier a effectué 1,731 prêts, représentant une somme de 113,537,330 francs, c’est-à-dire que la moyenne des prêts a été de 65,590 frs. En 1858, une somme de 30,041,300 frs. a été prêtée à 227 propriétaires ; la moyenne de chaque prêt se trouve avoir doublé le résultat précédent, et est de 132,031 frs. ; en 1859 cette moyenne a été de 76,928 frs.

Le nombre total des prêts depuis 1853 jusqu’au 31 Décembre 1861 a été de 3,941, et la somme prêtée de 275,577,314 frs ; ainsi la moyenne totale des prêts se trouve être de 69,418 frs. Notons que dans cet espace de temps 251,295,900 frs, ou plus des deux tiers du total ont été prêtés sur propriétés situées dans le département de la Seine, c’est-à-dire à Paris, et cette proportion augmente chaque année.

Ces statistiques démontrent clairement le rôle que joue en France le Crédit Foncier. Si on ajoute maintenant que l’agriculture française est loin d’être ce qu’elle devrait et pourrait être si les capitaux ne lui faisaient pas défaut, on devra conclure que la banque modèle de France est bien loin d’avoir su profiter de toutes les dispositions avantageuses, et d’avoir écarté tout ce qu’il pouvait y avoir de défectueux dans les autres institutions créées dans le reste de l’Europe pour venir en aide à la classe agricole ; et que si elle a tenu compte “ des lois et de l’état de la propriété en France, ” de manière à garantir la sûreté de ses prêts, elle a un peu négligé les “ besoins du peuple. ”

## II.

Cependant, de ce que le Crédit Foncier de France n’a pas rendu tous les services que le public avait droit d’en attendre et que plusieurs en avaient augurés, nous ne voulons point, concluant du particulier au général, soutenir que tout crédit est mauvais de sa nature, et qu’il est indigne de toute confiance. Nous voulons nous garder de l’extrême, et ne point suivre ces théories tranchées, qui peuvent avoir sans doute leur bon côté, mais auxquelles on peut reprocher l’exagération, et qui ne sont enfin que des théories. Mais il est important aussi, de ne pas accorder une confiance illimitée à

<sup>1</sup> *Journal des Villes et des Campagnes*, No. du 1er Décembre 1862.

toutes ces combinaisons nouvelles dont notre siècle est plus fier et plus prodigue qu'il ne faudrait. On ne doit pas être fanatique de ces institutions qui paraissent vouloir se substituer au travail, et fonder d'un seul coup et à volonté les capitaux, la richesse et l'abondance.

Les sources de la richesse seront toujours les mêmes : la terre d'abord, le travail ensuite, puis le capital qui provient des deux. Le crédit, qui n'est que la fiction du capital, ne peut rien fonder de permanent : il ne peut suppléer à la richesse réelle que pendant un court espace de temps ou pour éviter une crise. C'est par le travail que l'homme assujettit la terre à son empire, qu'il la plie à toutes ses volontés, qu'il la force de suppléer à ses besoins. C'est par le travail que les peuples se fortifient, qu'ils grandissent, que la civilisation marche. Lorsque, par l'effet combiné du travail et de l'économie, une épargne a été faite, et qu'elle peut, sous le nom de capital, travailler à son tour, elle remplace la main de l'homme ; alors plus de temps par chaque individu, ou un plus grand nombre d'individus dans une société, peuvent être voués à des travaux intellectuels.

Le crédit par lui-même, est une dépense anticipée ; c'est un capital dont on fait usage avant qu'il existe réellement ; s'il est appliqué d'une manière productive, si la somme empruntée reçoit un emploi lucratif, le crédit devient alors un puissant moyen de production : c'est une combinaison par laquelle un capital travaille à se produire lui-même. Dans le cas contraire, la perte est d'autant plus grande que les capitaux ainsi sacrifiés représentent non seulement le fruit du passé, mais encore le produit probable de l'avenir.

Lorsqu'il s'agit de questions de crédit, par conséquent, on ne peut prononcer de leurs bons ou mauvais résultats, avant d'avoir examiné l'emploi des capitaux qui en proviennent. C'est la différence qu'il y a entre le Crédit et le prêt.

“ Le prêt, dit M. de Crisenoy, s'appuie uniquement sur des garanties matérielles et n'a en vue aucun but déterminé d'une manière nécessaire ; le crédit, au contraire, s'appuie principalement sur les garanties morales et sur la croyance que le capital avancé recevra un emploi productif, et tandis que le crédit mobilise à la fois les capitaux matériels et immatériels, et les féconde par leur réunion, le prêt ne mobilise que des capitaux matériels et souvent c'est pour les détruire.”

Suivant cette définition très-juste du crédit, on ne peut donner le nom de Crédit Foncier à une opération qui ne se relie au sol que par la garantie qu'il représente. C'est là tout simplement un prêt hypothécaire.

Cette différence est essentielle. Le Crédit Foncier, dans sa véritable signification, n'est pas seulement “ une institution monétaire prêtant aux propriétaires fonciers sur hypothèque à longue échéance et avec amortissement ” comme l'a défini le comité spécial de l'Assemblée Législative ; il ne doit pas seulement avoir pour but de ce procurer aux cultivateurs les capitaux

dont ils peuvent avoir besoin à un taux d'intérêt raisonnable, à des termes faciles et à des conditions de remboursement en rapport avec leurs ressources", suivant le préambule de l'Acte pour établir une institution de Crédit Foncier dans le Bas-Canada ; mais il faut encore que ces sommes soient affectées à un but spécial, à l'amélioration de la terre ou au dégrèvement de la propriété. Si une institution de Crédit Foncier ne prend pas les moyens d'atteindre ce but, elle faillit à son titre.

Voyons donc maintenant quel devra être le succès de la loi actuelle en Canada.

Cette loi établit, conformément à son préambule du reste, que "le Crédit Foncier ne pourra prêter que sur première hypothèque constituée sur un immeuble d'une valeur au moins double du montant de l'emprunt."

Nous devons d'abord constater que cette condition de ne prêter que sur première hypothèque, réduit de beaucoup les avantages que nous pouvions espérer pour le dégrèvement de la propriété. La banque ne prêtera qu'à ceux qui ne doivent rien ; c'est-à-dire aux riches. Nous pourrions ici répéter les observations que faisait M. Léon Faucher sur le projet proposé à l'Assemblée nationale en 1848. "Permet-on, dit-il, à ceux qui ont emprunté à gros intérêts de diminuer le poids de cette dette, et finalement de l'amortir ? Non, certes ; l'on prête à ceux qui n'avaient pas emprunté jusqu'à présent. Je ne saurais voir là une réforme ni une amélioration ; évidemment, ce n'est par fonder le Crédit Foncier que de refuser le crédit aux détenteurs des propriétés foncières qui en ont le plus grand besoin."

Maintenant, peut-on dire que la nouvelle institution, telle que présentement établie, devra réaliser de grands bienfaits sous le rapport de l'amélioration de la culture ? Nous ne le pensons pas.

On nous permettra de citer encore un auteur français sur cette question. Nous préférons à nos propres observations la parole d'économistes plus à portée que nous de présenter des opinions assurées sur la question qui nous occupe.

Voici ce qu'écrivait M. Bailleux de Marizy, dans l'étude citée plus haut : "Que pour venir en aide à une classe de grands propriétaires ruinés par la guerre et soutiens indispensables de la monarchie, le roi de Prusse ait consenti à fonder par d'onéreux sacrifices l'association provinciale de Silésie, que pour faciliter le dégrèvement des biens accablés de charges féodales multipliées à l'excès, les divers états de l'Allemagne aient voulu concéder des privilèges importants à des sociétés favorables aux petits propriétaires, on le conçoit sans peine, et on doit y applaudir : il y avait un intérêt véritable à seconder des efforts qui, abandonnés à eux-mêmes, eussent été peut-être impuissants. Telle n'était point notre situation ; les charges de la propriété en France n'étaient le résultat ni d'un malheur public ni d'un mauvais état social ; elles étaient volontaires et contractées

“ avec un empressement qu'il y avait plutôt lieu de réprimer que d'en-  
 “ courager <sup>1</sup>.

Ces dernières lignes peuvent parfaitement s'appliquer au Canada. Ici comme en France, il est de la plus grande urgence de réprimer l'empressement avec lequel les propriétaires fonciers ont créé ces hypothèques à des intérêts beaucoup trop élevés. Et que sont devenus ces capitaux acquis à si grande peine ? Ont-ils servi à l'amélioration de la propriété ? Si les agriculteurs avaient été prudents, ils les auraient fait fructifier et ils pourraient aujourd'hui les rendre sans institution de Crédit Foncier. Il est incontestable qu'il y a eu là un vice auquel il importe de remédier.

Lorsque l'imprudence et le manque d'économie ont créé toutes les dettes qui existent aujourd'hui, on prétend remédier au mal en l'augmentant avec de légères modifications. On traite la maladie comme si elle n'était que le résultat d'un cas fortuit et qui ne doit plus se renouveler, tandis qu'elle a pour cause un mauvais régime qu'on laisse subsister, et dont les effets désastreux tendent par conséquent à se renouveler sans cesse.

Lorsque le luxe, le manque d'économie, l'ignorance en fait d'agriculture, les préjugés que le public nourrit contre cette profession, nous ont réduits à la triste position que tout le monde déplore, on prétend qu'il suffira de répandre dans les campagnes des capitaux abondants, pour que tout change, et pour que l'agriculture se place immédiatement sur le meilleur pied possible.

Une courte esquisse de l'histoire économique de notre pays suffira pour démontrer combien ces espérances sont illusoire. Cette histoire est assez courte, mais elle renferme d'importants renseignements et d'utiles leçons. Un grand nombre de paroisses comptent à peine cent ans d'existence. Le sol, couvert de forêts vierges, et contenant des éléments de la plus riche fertilité, avait encore été fécondé par le travail de nos ancêtres qui avaient versé leurs sueurs sans compter, pour laisser à leur postérité un riche héritage. Pendant longtemps, sans engrais aucun et avec une culture peu soignée, les champs furent couverts d'abondantes moissons. Puis à la fin l'épuisement s'est fait sentir ; la terre avait besoin d'améliorations, de plus de travail. Malheureusement tout cela faisait défaut, de même que l'économie nécessaire pour se conformer à cette nouvelle position. L'abondance, l'importation excessive de marchandises étrangères, les voyages, les communications avec nos voisins, avaient créé des habitudes de dépense et de luxe ; l'élan était donné ; il était devenu impossible de mettre une digue à ce torrent qui avait déjà envahi toutes les classes de la société, qui avait tout pénétré de son influence dévastatrice, les idées, les mœurs, les principes, les lois. Par la nature même des choses, la classe agricole est celle qui en a le plus senti les désastreux effets.

<sup>1</sup> *Revue des Deux-Mondes*, No. du 1er Octobre 1858.

Tous les avantages dont a joui l'agriculture au Canada, des terres d'une fertilité qui tenait du prodige acquises à un taux nominal, des impôts fonciers incomparablement moins élevés que dans les autres pays, des débouchés faciles par l'effet de l'augmentation rapide de la population des villes, par le commerce de transit qui se fait sur le St. Laurent, par le voisinage des Etats de la Nouvelle-Angleterre qui sont principalement industriels et qui comptent sur les Etats de l'Ouest et le Canada pour s'approvisionner, par l'effet de l'important marché d'Angleterre, où nous avons toujours été au moins sur le même pied qu'aucune autre nation, tous ces avantages, dis-je, n'égalent-ils pas les capitaux que pourra fournir le Crédit Foncier ?

Lorsque la fertilité des terres est détruite, que tout le fruit du travail passé est dépensé, que celui de l'avenir même est engagé, lorsque les capitaux considérables importés pour la construction des grands travaux publics dans notre pays, et dont une grande partie est passée par les mains des cultivateurs pour prix de leur salaire ou en échange de leurs produits, lorsque tout cela n'a pas suffi à combler le déficit qui se faisait chaque année dans les finances agricoles du pays, lorsque ces capitaux importés s'élevèrent à plus de soixante millions de piastres, et tout cela par l'effet du luxe, du manque d'économie et du défaut d'éducation, croit-on que les deux ou trois millions que pourra fournir le Crédit Foncier seront à l'abri de leurs atteintes ?

D'ailleurs, le capital ne consiste pas seulement dans l'argent, et si on croit qu'il n'y a pas de capitaux dans les campagnes on est dans une étrange erreur. Qu'on calcule la valeur du capital roulant des fermes canadiennes et on sera étonné du chiffre élevé qu'il atteindra, si on le compare aux montants correspondants chez les peuples étrangers.

Un seul article, les voitures d'agrément, sont estimées dans le recensement de 1861, à \$3,771,795 ; c'est plus de la moitié de la valeur des instruments d'agriculture qui ne s'élève qu'à \$7,357,202. Qu'on ajoute maintenant la valeur des chevaux de luxe, des constructions de luxe, des habits de luxe, et surtout des habitudes de luxe, et de toutes les pertes qui en résultent pour la richesse du pays ; on perdra beaucoup d'illusions sur le Crédit Foncier.

### III.

Après avoir démontré que l'institution projetée sera loin de rendre au pays les avantages qu'on en espère, il nous reste à esquisser quelques unes des modifications nécessaires pour que l'agriculture en retire quelque profit.

Ces modifications sont les conséquences assez naturelles de ce que nous avons dit jusqu'ici. Le capital provenant du crédit doit recevoir un emploi utile, sinon il devient une cause infaillible de ruine. Nous avons fait voir



que si la banque n'a d'autre souci que de bien assurer sa créance, cet argent recevra un emploi nullement productif; il s'engloutira dans ce gouffre où sont allés se perdre ces capitaux autrement considérables dont le pays s'est vu propriétaire. Eh ! bien, il faut que la banque prenne elle-même le soin d'assurer cet emploi. Il faut que le Crédit Foncier, pour ne pas manquer aux promesses attachées à son titre même, "s'appuie principalement sur les qualités morales et sur la croyance que le capital avancé recevra un emploi productif," sinon, nous n'aurons qu'une association de prêt hypothécaire "qui s'appuiera uniquement sur les garanties matérielles, n'aura en vue aucun but déterminé d'une manière nécessaire, ne mobilisera que les capitaux matériels, et encore souvent ce sera pour les détruire."

Pour qu'on ne nous accuse pas d'avancer ici des théories impraticables, nous présenterons sur ce sujet encore l'autorité des faits, et l'opinion des hommes les plus compétents.

En 1846, Sir Robert Peel, alors ministre, fit passer un Acte par lequel quatre millions sterling furent octroyés aux propriétaires fonciers qui voudraient drainer leurs terres. Ces propriétaires fonciers qui désiraient emprunter devaient d'abord faire aux commissaires nommés par le gouvernement pour l'exécution de la loi, un rapport exact de l'état des terrains à drainer, du coût probable des travaux, et surtout de l'augmentation de valeur de la propriété produite par ces travaux. Ce rapport était approuvé par deux ingénieurs, et les fonds étaient fournis à mesure que le nécessitait l'avancement de l'ouvrage. L'emprunteur avait vingt-deux ans pour rembourser par annuités cette somme qui pouvait s'élever jusqu'à la moitié de la valeur de la propriété ainsi améliorée. Cette dernière condition en exigeait une autre également favorable aux deux parties contractantes : les travaux devaient être entretenus en bon ordre tant que l'emprunt n'aurait pas été complètement remboursé. Cet acte et ceux qui suivirent et qui étendirent l'application de pareils octrois à toutes les améliorations agricoles permanentes, n'étaient qu'une continuation de lois analogues passées sous le ministère de Pitt environ un demi-siècle auparavant.

Comme on voit, il y a dans ces dispositions pleines de prudence, un véritable crédit. Le prêteur ne se soucie pas seulement des moyens d'assurer sa créance, mais il prend encore le plus grand soin de garantir l'emploi productif de la somme prêtée.

Ces lois, toutes appuyées sur le même principe, ont grandement contribué à la prospérité de l'Angleterre : l'agriculture de ce pays est aujourd'hui la plus prospère du monde entier. C'est la culture intensive autant qu'elle peut l'être. C'est en Angleterre aussi que les autres pays vont s'instruire. Pourquoi ne pas profiter, nous aussi, de cet exemple ? Pourquoi tant tenir à imiter la France, de préférence à l'Angleterre, lorsque la France elle-même reconnaît qu'elle s'est trompée, lorsqu'elle proclame la supériorité de l'Angleterre ?

Voici quelques citations qui feront voir comment sont appréciés les deux systèmes.

“ En 1850, écrit M. Payen, le prix du drainage dans la Grande Bretagne revenait de trois à quatre livres sterlings l'acre en supposant les rigoles espacées à seize pieds. On estimait déjà que dans des circonstances favorables, le prix de l'établissement du drainage peut-être payé par l'accroissement de valeur du produit net d'une seule récolte obtenue sur un sol qui ne donnait jusque-là que de mauvaises plantes herbacées. En tout cas, les frais de premier établissement du drainage sont largement compensés par un intérêt annuel à la charge du fermier, qui, de son côté, gagne à cette amélioration un accroissement notable dans son revenu net.

“ De pareils avantages dès lors admis dans la Grande-Bretagne formèrent les bases d'après lesquelles les prêts importants furent offerts aux agriculteurs et acceptés par eux avant que des sommes bien plus considérables encore fussent consacrées à de semblables opérations par des spéculations privées. Sur les cent millions que le gouvernement anglais avait mis à la disposition des agriculteurs, soixante et trois reçurent cette destination au bout de quelque mois, tandis que d'une somme égale consacrée en France par l'Etat et le Crédit Foncier à la propagation du drainage, 100 mille francs à peine (moins de la six centième partie) purent être consacrés à un pareil emploi. La raison principale d'une aussi grande différence entre la conduite des agriculteurs français et celle des agriculteurs anglais, c'est que ceux-ci ne furent astreints à fournir d'autres sûretés au trésor national que la garantie résultant de l'accroissement de valeur produit l'amélioration agricole elle-même, tandis qu'en France l'hypothèque devait frapper sur la propriété foncière totale.”<sup>1</sup>

Cette disposition de la loi anglaise qui ne donnait pour garantie au prêteur que l'accroissement de valeur produit par l'amélioration agricole elle-même, démontre clairement que l'unique but du législateur était de rendre service à l'agriculture, et c'était le meilleur moyen de l'atteindre.

M. Barral se prononce aussi formellement en faveur du système suivi en Angleterre, comme étant seul capable de donner des résultats avantageux. L'Etat doit veiller, dit-il, à ce que tout l'argent prêté soit employé en travaux agricoles fonciers, et qu'aucune parcelle ne soit détournée de son application.<sup>2</sup>

Un autre journal important de Paris, s'exprimait dans le même sens : “ Quand William Pitt organisa des banques agricoles, il les dissémina dans les provinces, au centre des exploitations rurales ; chaque banque surveillait l'emploi des fonds qu'elle fournissait ; il fallait qu'ils fussent dépensés sur la ferme, et de manière à en augmenter le produit. A la tête de ces

<sup>1</sup> *Revue des Deux Mondes*, No. du 15 octobre 1861.

<sup>2</sup> *Journal d'agriculture pratique*, No. du 20 décembre 1858.

“banques étaient des propriétaires qui connaissaient par expérience les choses de l'agriculture et prêchaient l'exemple.

“.....Dans le système de Pitt, ce n'est pas seulement à la terre qu'on prête, c'est à l'homme dont la capacité inspire confiance ; car plus la ferme s'améliore, plus le gage de la créance devient certain. Dans le système français, l'homme ne compte pas ; ce n'est pas lui qui est l'objet du prêt ; la banque ne le connaît pas : elle n'a de communication avec lui que par des agents qui ne voudront pas se compromettre. S'ils concourent à un placement, ils ne s'inquiètent pas que les fonds soient dépensés d'une façon ou d'une autre, il leur suffit que la terre hypothéquée réponde des obligations de l'emprunteur.”<sup>1</sup>

Et ailleurs : “ Il s'agit d'appliquer à la terre des capitaux qui en augmentent le produit. Si les banques agricoles ne surveillent pas ce résultat définitif, c'est en vain qu'elles prêteront aux agriculteurs : ces agriculteurs en seront plus pauvres et la terre en sera plus chargée d'hypothèques.”<sup>2</sup>

Pour mieux assurer le résultat que doit atteindre toute banque agricole, on propose aujourd'hui en France des institutions de prêt en nature, qui fourniraient à l'agriculteur les instruments et les animaux dont il aurait besoin, et qui auraient un privilège sur ces objets.

Le fait seul qu'on est disposé à tenter ces essais, démontre assez la tendance des opinions.

Le dégrèvement de la propriété a été prévu par le Crédit Foncier de France, et nous trouvons dans les règlements de cette institution, l'article suivant dont l'application en Canada serait très-facile :

“ Les sociétés de Crédit Foncier ne peuvent prêter que sur première hypothèque. Sont considérés comme faits sur première hypothèque les prêts au moyen desquels tous les créanciers antérieurs doivent être remboursés, en capital et intérêts. Dans ce cas la société conserve entre ses mains valeur suffisante pour opérer ce remboursement.”

Et quant aux améliorations agricoles, ne se trouverait-il pas dans chaque paroisse, dans chaque comté, quelques citoyens capables de surveiller, d'assurer un emploi utile aux capitaux fournis par la banque dont ils seraient les agents ? Pourquoi le Crédit Foncier ne demanderait-il pas le secours des sociétés d'agriculture ? embrassant tout le pays, et toutes réunies à la Chambre d'Agriculture, elles ne peuvent manquer d'avoir une grande influence sur l'agriculture, et peuvent certainement contribuer pour beaucoup à son avancement. Déjà par des octrois donnés en récompense des bons résultats produits, des améliorations judicieuses introduites, des véritables progrès réalisés dans les branches qui se rattachent à l'agriculture, elles ont rendu d'importants services. Nous croyons que dans la circonstance présente, elles peuvent en

2 *L'Univers*, No. du 16 mars, 1856.

1 No. du 16 juin 1856.

rendre de plus grands encore, en réglant par de sages mesures, l'emploi des fonds qui seraient prêtés par leur intermédiaire. Elles auraient par ce moyen plus de facilité de propager les bons systèmes, les découvertes avantageuses, et surtout de s'opposer aux habitudes de luxe et d'inconduite sans la notable diminution desquelles, ils est impossible d'espérer aucun résultat sérieux.

D'ailleurs ces améliorations qu'il est urgent de généraliser dans notre pays sont moins importantes en elles mêmes que dans leurs résultats. Nous n'en sommes encore ni aux dispendieux travaux de drainage et d'irrigation, ni à l'emploi des machines à vapeur. Pour le plus grand nombre, ces améliorations se réduisent à l'achat de quelques machines, de quelques outils perfectionnés, d'un petit nombre d'animaux de race améliorée, aux assolements et à la culture des légumes sur une plus grande échelle. Ces résultats seraient promptement atteints s'ils étaient recommandés et exigés par ceux qui auraient le capital à leur disposition. L'intérêt seul qui serait manifesté envers les travaux agricoles serait aussi d'un puissant encouragement pour un grand nombre.

## VI.

Il n'y a peut-être pas d'illusion plus dangereuse aujourd'hui que celle qui, aux gouvernements comme aux individus, représente le crédit comme un nouvel Eldorado offrant à tous ceux qui veulent y puiser des éléments inconnus de force, de gloire et de grandeur. Beaucoup en ont été dupes déjà, et cependant ces exemples ne paraissent profiter à personne. Il y a eu des époques de crise amenées par l'excès du crédit, où les banqueroutes se sont succédées de toutes part entraînant dans la misère et la ruine des milliers de familles. Qu'on ne l'oublie pas : le travail est la loi de l'humanité, il est la source de tous ses grandeurs et de toutes ses gloires ; sans lui le monde ne peut avancer d'un pas dans la voie du progrès bien entendu. Le crédit ne peut être profitable que si on en fait un engin de travail. Pour ceux qui ne font pas de l'économie une des premières lois de leur conduite, pour les peuples adonnés au luxe, le crédit est un nouvel aliment offert à leurs mauvais penchants, et une cause infaillible de ruine.

Dans les temps de crise, le crédit est un remède violent, souvent dangereux, et dont le mode d'application est toujours très-important.

Notre agriculture est aujourd'hui dans une position déplorable ; nul doute qu'elle a besoin d'être secourue ; mais si on ne s'attache en même temps à faire disparaître les deux vices principaux de notre état économique, l'ignorance et le luxe, c'est en vain qu'on mettra des capitaux à sa disposition.

On ne détruira pas l'usure par l'usure, et c'est le titre qu'on peut donner aux opérations que l'on projette dans notre pays. " J'entends par opération

“ usuraire, dit encore M. de Crisenoy, non pas le taux élevé d'un prêt, mais son résultat fâcheux, prévu, et inévitable. C'est la plaie des campagnes et c'est à la guérir que doit s'appliquer la société.” Un prêt à quinze pour cent n'est pas plus usuraire lorsque l'emprunteur réalise douze, que celui qui est fait à raison de huit ou dix par cent, lorsque les profits de l'emprunteur ne dépassent pas cinq. Dans les deux cas, l'emprunteur se ruinera infailliblement ; s'il s'occupe de commerce, ses biens passeront dans une autre main, et la société n'y perdra rien ; s'il est agriculteur et forcé d'abandonner sa propriété, la richesse nationale sera diminuée, parcequ'une partie des améliorations précédemment exécutées seront abandonnées par le nouveau maître qui aura probablement un système de culture différent. La mobilisation du sol est une cause d'appauvrissement pour les peuples agriculteurs. Aussi devons-nous des remerciements à la Législature qui a refusé de sanctionner tous les privilèges qu'on lui demandait pour la nouvelle institution. Il y avait là une question sociale. La société ne pouvait accorder au crédit foncier des avantages spéciaux lorsqu'il n'offrait aucune garantie des promesses attachées à son nom, lorsqu'au contraire il devait probablement être une cause de ruine, lorsque même il demandait qu'on lui facilitât les moyens d'accomplir cette ruine, par un privilège sur les meubles, par l'exécution forcée et par une plus prompte expropriation. Il aurait été injuste et impolitique d'accepter les mauvais effets du crédit avant de s'en assurer les avantages.

Si, parceque la Législature a refusé au Crédit Foncier les privilèges qu'il demandait pour favoriser son action, il se croyait délivré de ses obligations envers la société, et se prévalait du droit d'agir à sa guise, sans autre souci que de s'assurer de grands profits, il pourra produire l'un ou l'autre des deux résultats suivants : s'il ne prête pas aux cultivateurs, il ne sera comptable que l'enthousiasme d'une notable partie de la population qu'il aura trompé, et il fera naître dans l'opinion publique une réaction qui rendra impossible, pour de longues années, une nouvelle entreprise du même genre ; s'il appuie une partie notable de ses transactions sur des propriétés rurales, les hypothèques augmenteront, mais non les progrès agricoles. Voilà les deux alternatives qu'il s'agit d'éviter.

J. A. N. PROVENCHER.

# UNE DE PERDUE DEUX DE TROUVÉES.

---

## CHAPITRE I.

### LE TESTAMENT.

C'est le 25 octobre 1836. Il est onze heures du matin. Les croisées de la maison No. 141, rue Royale, Nouvelle-Orléans, sont tendues de noir. Un crêpe est attaché au marteau de la porte d'entrée. Deux nègres en deuil, tête nue, se tiennent de chaque côté du vestibule. La foule se presse dans la rue et peu à peu envahit les avenues, malgré les efforts de la police pour maintenir l'ordre.

Un grand événement doit avoir lieu ; c'est l'ouverture du testament de Sieur Alphonse Meunier, l'un des plus riches négociants de la Nouvelle-Orléans, décédé le 15 septembre 1836, sans enfants ni parents.

Midi est l'heure fixée par le juge de la Cour des Preuves, pour procéder aux actes préliminaires des vérifications, avant la lecture des dernières volontés du défunt. Le public a droit d'entrer.

Une grande salle, au rez-de-chaussée, est éclairée par de nombreuses bougies ; les volets sont fermés. Une table ronde, couverte d'un tapis noir, est au fond de la salle. Le juge de la Cour des Preuves est assis dans un fauteuil faisant face au public ; de chaque côté de lui sont assis des juges de paix. Le notaire qui doit faire la lecture du testament, comme dépositaire, est debout auprès de la table, presque en face du juge. Quelques amis du défunt se tiennent à quelque distance conversant par groupe à voix basse. On entend le sourd murmure de la foule curieuse qui désire entrer.

Les portes ne doivent s'ouvrir qu'à midi moins cinq minutes et les procédés commencer à midi précis. Chacun est impatient de savoir ce que le défunt a prétendu faire de l'immense fortune qu'il s'était acquise par ses entreprises commerciales, si grandes et toujours si heureuses. Peut-être un petit sentiment d'intérêt personnel attirait-il plusieurs des personnes présentes. On ne pouvait s'imaginer ce qu'allait advenir de tous ces trésors amassés ; et dans son ardente imagination, plus d'un s'imagina que le défunt pouvait bien s'être rappelé tel ou tel léger service qu'il lui avait rendu. Le contenu du testament était un secret qui intéressait vivement toute cette foule, quelque fut le motif qui les y eut rassemblés, soit intérêt soit simple curiosité.

L'aiguille du cadran de la Bourse, en face, marque midi moins cinq minutes. Un huissier paraît à la porte de la maison et crie à haute voix : " Que ceux qui ont intérêt à entendre lecture du testament de feu le Sieur Meunier entrent, les procédés vont commencer." Et toute la foule entra, car pas un n'avait pas d'intérêt. Tous les bancs destinés au public sont bientôt envahis ; les officiers de police placés près de la balustrade temporaire, élevée pour partager la salle en deux et protéger les officiers en loi, s'efforcent de contenir cette masse de curieux. Un coup de marteau a raisonné sur le timbre d'airain qui est au fond de la salle, au-dessus du siège du juge. Tous les yeux sont tournés de ce côté. Un profond silence règne dans toute la salle ; on entendrait la chute d'une épingle. Douze coups ont raisonné, c'est midi.

Le juge de la Cour des Preuves se lève et dit d'une voix solennelle : " Nous allons, Messieurs, procéder à la vérification des écritures et aux actes préliminaires, avant d'ouvrir le testament de feu le Sieur Alphonse Meunier, décédé le 15 septembre 1836 sans enfants ni héritiers légitimes connus."

LE JUGE.—M. le notaire, feu Alphonse Meunier vous a-t-il remis lui-même, et quand, cette petite valise qui est devant vous sur cette table ?

LE NOTAIRE.—Le 1er septembre 1836, M. Alphonse Meunier m'ayant fait appeler chez lui, dans cette maison, me remit de ses mains cette petite valise, en me disant qu'elle contenait ses dispositions de dernière volonté et qu'elle contenait aussi une petite cassette rouge, scellée, dont il réglait dans son testament la disposition qu'on en devait faire. La petite valise a été scellée par M. Alphonse Meunier en ma présence et en présence de deux témoins que voici, qui ont apposé leurs signatures sur les cachets. La valise est telle qu'on me l'a remise. Nous ne savons ce qu'elle contient.

Les deux témoins approchent et identifient la valise et les scellés.

M. LE JUGE.—C'est bien. M. le notaire, brisez les scellés et mettez sur la table, les objets qui sont dans la valise.

Le notaire brisa les scellés, ouvrit la valise, en retira une cassette de ma-

rocin rouge, à clous jaunes, et la plaça devant le juge. Elle était aussi scellée avec des rubans et cire noire. On lisait sur le couvercle :

“ No. 1. La personne désignée dans mon testament a seul le droit d’ou-  
“ vrir.”

Le notaire retira aussi un petit paquet cacheté. La suscription contenait ces mots :

“ Mon Testament.

Alphonse Meunier.”

—Y a-t-il encore quelque chose dans la valise, demanda le juge au notaire ?

—Non, Monsieur.

Et le notaire tourna la valise, le dessus dessous.

Toute cette foule attentive, silencieuse, impatiente, semblait dévorer du regard ce paquet que le juge tenait dans sa main, en l’élevant à la hauteur de son front et le montrant aux spectateurs.

—Si quelqu’un, demanda le juge, désire faire quelque opposition à l’ouverture de ce papier, qu’il fasse valoir ses raisons, sans quoi nous allons passer outre et rompre les cachets.

Un instant un murmure sourd courut par la salle à travers cette foule ; puis tout fut silence.

—Ouvrez ce paquet, M. le notaire, dit le juge et veuillez avoir la bonté de lire à haute voix les dispositions qu’il contient.

Le notaire commença :

“ Me sentant attaqué d’une maladie incurable, je profite des instants de calme qu’elle me laisse pour écrire mes dernières volontés.

“ Je recommande mon âme à Dieu.

“ Je suis natif de la Province du Canada, paroisse St. Ours, dans le District de Montréal.

“ Je ne dois à personne, ayant réglé avec tous mes créanciers dans le cours de mars dernier.

“ Tous mes comptes ont été réglés par bons billets et titres authentiques déposés chez Sieur Legros, Notaire, No. 4, rue St. Charles, où mon exécuteur testamentaire pourra les prendre, ce dont une liste détaillée accompagne ces présentes.

“ Je constitue pour mon héritier et légataire universel Pierre de St. Luc, capitaine actuellement à bord du brick “ Le Zéphir ” en expédition au Brésil pour mon compte.

“ Je nomme pour mon exécuteur testamentaire le dit Pierre de St. Luc, auquel le juge de la Cour des Preuves de la cité de la Nouvelle-Orléans voudra bien faire parvenir copie du présent testament aussitôt possible.

“ Je prie M. le juge de la dite Cour des Preuves de garder par devers lui, en sûreté, la petite cassette rouge jusqu’à ce que le dit Pierre de St. Luc



la lui réclame en personne. La dite cassette ne devra être remise à aucun autre ; dans le cas où le dit Pierre de St. Luc ne la réclamerait pas dans les douze mois qui suivront l'ouverture du présent testament, je désire que la dite cassette et son contenu soient brûlés, en présence de témoins et qu'un procès-verbal en soit dressé et déposé dans les archives de la dite Cour des Preuves.

“ En reconnaissance de la fidélité et des bons services que m'ont rendus mes esclaves Pierrot et Jacques, je leur donne la liberté avec chacun une somme de cinq cents dollars.

“ Je donne aussi la liberté à Henry, Paul, Clara et Céleste, esclaves attachés au service de ma maison, avec chacun une somme de deux cents dollars.

“ Je lègue à la bibliothèque publique de l'Etat, mes livres reliés, se montant à 4000 volumes.

“ Je lègue à Dame veuve Regnaud, en reconnaissance des soins et des attentions qu'elle a eus pour moi, l'usufruit de ma maison No. 7, rue Bienville ; j'en donne la nue propriété à son intéressante et aimable fille, Mathilde.

“ Je lègue à mon médecin Léon Rivard, la somme de trois mille dollars en paiement de tous comptes.

“ N'ayant pas au Canada de parents que je puisse avouer, mon père et ma mère étant morts sans autres enfants que moi, je veux et désire que mon légataire universel et exécuteur testamentaire Pierre de St. Luc, soit saisi de plein droit, après ma mort, de la pleine et entière propriété de tous mes biens meubles et immeubles, papiers, billets, titres, cédules, enfin de toutes choses généralement quelconques dont je n'ai pas autrement disposé par ces présentes.

“ De graves et puissantes raisons m'empêchant de manifester plus amplement mes intentions ultérieures, j'ai rédigé un mémoire, que j'ai remfermé dans la petite cassette rouge, dont le dit Pierre de St. Luc seul pourra prendre connaissance, et que je le prie de vouloir prendre en considération pour se guider dans les recherches qui lui sont importantes.

“ Au cas où le dit Pierre de St. Luc décéderait avant d'avoir pris communication du présent testament, je prie M. le juge de la Cour des Preuves de vouloir nommer un autre exécuteur de mes dernières volontés, en présence duquel devra être brûlée la dite cassette rouge sans qu'on en brise les scellés. Dans ce dernier cas, je désire que tous mes autres esclaves, au nombre de 387 soient mis en liberté, avec chacun une somme de deux cents dollars ; qu'une somme de huit cent mille piastres soit transmise au messieurs du Séminaire de St. Sulpice, à Montréal, au Canada, pour être employée à l'encouragement de l'éducation élémentaire dans les campagnes du District de

Montréal; enfin que le reste de mes biens soit donné aux pauvres et aux institutions de charité de la Nouvelle-Orléans.

“Voici la liste et évaluations des biens que je laisse à mon légataire universel Pierre de St. Luc.

A. Legros, N. P. Titre authentique hypothécaire, 25 mai 1819,	\$ 10,000
“ “ “ “ “ 8 mars 1820,	17,000
“ “ “ “ “ 12 “ 1820,	11,000
“ “ “ “ “ 13 déc. 1854,	20,000
“ “ “ “ “ 19 “ 1824,	2,000
“ “ “ “ “ 7 Août 1827,	10,000
“ “ “ “ “ 10 “ 1827,	15,000
Philipps, “ “ “ “ “ 14 oct. 1827,	27,630
“ “ “ “ “ 14 “ 1827,	33,420
• Magne “ “ “ “ “ 20 mars 1831,	77,000

Tous ces titres et créances portent intérêt à raison de dix par cent par an; aucun intérêt n'a été payé sur iceux, excepté sur celui du dix août 1837, Legros, N. P., ainsi qu'il appert à l'original.

Billets promissoires endossés et portant hypothèque, devenant hypothèque—Echus et numérotés de 1 à 27..... 194,327

Billets promissoires endossés et portant hypothèque devenant échus le 1er mars 1838..... 214,722

Billets endossés non hypothécaires..... 47,920

“ “ “ “ non échus..... 31,047

“ non endossés “ “ ..... 42,903

La propriété No 141, rue Royale, Nouvelle-Orléans..... 10,000

“ 42, “ St. Louis “ ..... 15,000

“ 7, “ Perdide “ ..... 2,900

“ 4, “ Mignonne “ ..... 3,000

“ 8, “ Chartres “ ..... 37,000

L'habitation, paroisse St. Charles, 500 acres, etc..... 100,000

100 nègres à \$500..... 50,000

L'habitation, paroisse d'Iberville..... 75,000

87 nègres à \$500..... 43,000

L'habitation, paroisse St. Jacques..... 100,000

100 nègres à \$500..... 50,000

L'habitation, paroisse St. Martin..... 130,000

100 nègres à \$500..... 50,000

Actions à la Banque de l'Union pour..... 10,000

“ “ des Citoyens..... 5,000

“ “ Consolidée ..... 22,000

“ “ des Améliorations..... 250,000

Mon argenterie, chevaux, meubles, linges, etc..... 20,000

Le navire trois mâts “Le Sauveur,” 800 tonneaux..... 20,000

Sa cargaison probable, assurée pour..... 200,000

Le brick fin voilier “Le Zéphir”..... 20,000

Sa cargaison probable, assurée pour..... 60,000

Constitut sur la bourse St. Louis (payant rente 10 par 100... 5,000

“ “ le théâtre St. Charles..... 2,500

“ “ le carré de l'hôtel St. Charles..... 3,200

Construit sur la propriété No. 8, rue Bienville.....	2,000
“ “ “ 10, “ “ .....	1,500
“ “ “ 12, “ “ .....	1,500
“ “ “ 14, “ “ .....	1,500
“ “ L'Arcade, rue du Camp.....	5,000
“ “ propriété No. 22, rue Chartres.....	3,500
“ “ “ 24, “ “ .....	3,500
“ “ “ 26, “ “ .....	3,500
“ “ “ 28, “ “ .....	5,000
“ “ “ 8, “ Conti.....	8,000
“ “ “ 31, “ “ .....	5,000
“ “ “ 33, “ “ .....	5,000

“ En laissant à mon héritier et légataire universel Pierre de St. Luc une fortune aussi considérable, se montant à cinq millions de piastres y compris les constituts et les intérêts, je n'hésite pas à dire que je suis satisfait d'avance de l'usage qu'il en fera. La connaissance intime que j'ai de son caractère et de son généreux naturel me garantit du dépôt que je fais en ses mains des biens que j'ai si péniblement acquis.

“ Que Dieu lui soit en aide et lui donne sa bénédiction comme je lui donne la mienne.—Amen.

ALPHONSE MEUNIER.

“ 1er Septembre 1836.

“ P. S.—Le mémoire que je laisse dans la petite cassette rouge pourra guider mon légataire universel dans les recherches que je le prie de faire de certaines personnes auxquelles je porte un profond intérêt, et qui doivent se trouver en quelque part au Canada.”

A. M.

Le notaire ayant fini la lecture du testament, le plia et le remit au juge de la Cour des Preuves, qui le parapha.

Tout ce monde ébahi, regardait avec de grands yeux ce papier qui contenait le détail d'une fortune si colossale; plus d'une personne se trouva désappointée de ne s'être pas entendue nommer dans les dispositions du défunt. Quand la première émotion d'étonnement fut passée, un murmure confus circula à travers les rangs de cette foule qui encombra la salle et les passages.

—Silence, silence, Messieurs, cria un huissier.

—Si quelqu'un, dit le juge, désire faire quelque opposition à l'enregistrement du testament de feu Sieur Alphonse Meunier, si quelqu'un a quelque réclamation à faire contre sa succession, il est tenu de présenter ses réclamations et oppositions au greffe de la cour des preuves dans la quinzaine, après lequel temps le dit testament sera enregistré et toutes réclamations forcloses.

“ M. le greffier veuillez prendre soin de ces papiers et cassette, continua le juge, et les déposer dans les voûtes du greffe de la cour des preuves. Ils sont sous votre responsabilité.

« Messieurs, la séance est levée.

Et la foule se mit à défiler, sans bruit, sans désordre, la tête basse et réfléchissant aux destinées de la vie humaine, si extraordinaires, si variées et parfois si bizarres.

Un homme riche hier, aujourd'hui un cadavre !

Les journaux du soir annoncèrent le grand événement du jour. Quelque temps le public s'en occupa, puis cet incident, comme tant d'autres, alla s'envelir dans le gouffre des spéculations et des extravagances de cette nouvelle Babylone !

## CHAPITRE II.

### LE ZEPHYR.

Depuis quelques jours un brick avait jeté l'encre dans la rade des Matanzas. L'arrivée de ce navire dans ce port de l'île de Cuba n'avait causé aucune émotion d'abord. Il y en arrive tant tous les jours et de tous les pavillons et de toutes les formes.

Cependant, le troisième jour, lorsque le bon peuple de la ville vit que le navire ne faisait pas mine d'accoster, on commença à faire des conjectures. Puis la forme si élancée de sa proue ; sa coque si longue et si étroite, toute noire ; la hardiesse de sa mâture inclinée en arrière ; ses immenses voiles qu'il déployait au vent quand il entra dans le port, et maintenant ferlées ; ses douze sabords ouverts qui montraient les dents, comme des dogues en colère, tout cela excita fort les soupçons des habitans paisibles de la bonne ville de Matance.

— Mais dites donc, demanda un signor à son voisin qui se trouvait près de lui sur la jetée, que pensez-vous de ce vaisseau tout noir, là-bas à l'ancre ? On n'aperçoit personne à bord. Ne dirait-on pas qu'ils craignent de se montrer ?

— Je suis aussi ignorant que vous sur le compte de cet étrange navire. Quelques uns pensent que c'est un écumeur de mer, d'autres disent que c'est un négrier qui arrive de la côte d'Afrique.

— Les autorités n'ont-elles pas envoyé reconnaître ? C'est drôle tout d'même ; il me semble que l'on y devrait faire attention. Si ce sont des pirates, faut être sur nos gardes.

— Je crois que les autorités sont informées, car ce matin on dit que le canot de ce brick est venu à terre ; deux hommes en sont sortis et se sont dirigés du côté du Consulat Américain. A peine s'il était jour et l'un d'eux était enveloppé dans un léger manteau de soie cirée. Au bout d'une demi-heure on les a vus sortir du Consulat Américain, entrer au bureau de la douane d'où ils sont repartis pour leur navire. Depuis ce temps on ne sait plus rien.

—Il ne serait pas mauvais, tout d'même, de veiller cette nuit sur leurs mouvements.

—Ils sont suspects, je sais que ce matin un caboteur ayant voulu approcher du navire avec son squif chargé d'oranges, un gros nègre armé d'une immense fourchette de cuisine lui a crié que, s'il ne s'en allait pas de suite, il tirerait sur lui à coup de carabine. Le caboteur dit qu'il croit avoir aperçu sur l'un des plis du pavillon, que nous voyons roulé et attaché à mis mât, une tête de mort avec deux os en croix.— C'est un pirate, prenons garde.

—Je suis de votre avis.

Ces deux personnes se séparèrent pour aller rapporter dans leurs familles les conjectures qu'elles avaient faites, sur le compte du prétendu pirate. Avant la nuit toute la ville était en rumeur. Plus d'une jeune signora passa une partie de la nuit agenouillée aux pieds de sa Madone ; plus d'une vieille fille s'effraya des excès que l'on devait s'attendre à voir commettre par ces bandits, si les autorités ne doubaient pas les gardes. Et pourtant les autorités ne doublèrent pas les gardes, et la nuit se passa comme les autres sans désordres ; et les vieilles et les jeunes filles se levèrent le lendemain matin comme à l'ordinaire, les yeux pourtant un peu caves et les joues un peu blêmes de peur et d'insomnie.

Quoique les frayeurs de ces bonnes gens ne fussent nullement fondées, à l'endroit du joli brick qui balançait si coquettement ses mâtures effilées, il faut aussi leur rendre cette justice de dire que quelques semaines auparavant on avait signalé dans ces parages un véritable pirate, dont la description correspondait assez avec celle du navire qui, à cette heure, reposait bien innocemment sur ses ancrs dans la rade.

De bien bonne heure, ce matin là, il y avait un grand nombre de personnes rassemblées sur les quais, examinant avec des longues-vues le vaisseau suspect. A bord, tout semblait dans la plus grande solitude. Les voiles ferlées n'annonçaient pas un prochain départ. Un homme, un seul homme, en chemise rouge avec un chapeau de toile cirée noire, se promenait lentement sur le gaillard d'avant, fumant tranquillement un cigare, pur havane, dont les bouffées, lancées à pleine bouche, s'élevaient en décrivant des ronds qui allaient en s'élargissant jusqu'à ce qu'ils se perdissent dans l'espace. Pas un souffle de vent ne dérangeait la symétrie des ondulations que formait la fumée en giroyant dans les airs. De temps en temps il regardait le ciel, puis la lisière du ruban rouge qui pendait au haut de la flèche du mât d'artimon, comme pour découvrir de quel côté viendrait la brise du matin au lever du soleil. Le ciel était pur et sans nuage ; aucun souffle n'agitait la surface des eaux ; la houle de la mer, qui se faisait sentir dans la rade où elle venait mourir, balançait seul et lentement les vaisseaux qui y reposaient sur leurs ancrs.

Longtemps les curieux attendirent et ne virent rien qui put rompre la monotonie du vaisseau suspect.

Vers huit heures un pavillon blanc fut hissé au-dessus du consulat anglais, édifice gothique à côté de la maison de douane, qui dominait l'un des bassins du quai où se tenait rassemblée par groupes cette foule de signors inquiets et curieux.

—Tiens, regardez-donc vous autres, cria un des curieux, voici un signal que fait le consul anglais au vaisseau noir en rade. Ce ne serait donc pas un pirate ; c'est peut-être une croisière anglaise ?

—Non, il vient de hisser son pavillon. C'est le pavillon américain, je le reconnais bien avec ses étoiles d'or sur un fond bleu à longues raies rouges.

—Il montre aussi un pavillon marchand, cria un troisième. Mais c'est tout d'même étonnant qu'un vaisseau marchand ait autant de sabords et si bien garnis !

—Je vois des matelots monter comme des singes dans les mâts, dit un quatrième personnage qui, une longue-vue braquée sur le brick en examinait les mouvements. Ils déferlent les voiles. Voilà qu'on descend la chaloupe. Elle vient à terre ; nous allons savoir ce que tout cela veut dire.

—Quatre bras vigoureux dirigeaient en effet une chaloupe vers les quais du consulat anglais. Un jeune homme tenait le gouvernail. Son teint hâlé par le soleil des tropiques annonçait une nature endurcie aux rudes travaux de la mer. Ses mains, un peu blanches pour un marin, n'accusaient pas un homme accoutumé aux durs exercices de la manœuvre. Des pantalons de toile blanche, une cravate de soie noire négligemment nouée au col sur une chemise de fine toile de Hollande, un gilet bleu ciel, un chapeau rond de paille de Panama retenu à la boutonnière de son gilet par un ruban, tel était le costume de celui qui guidait la chaloupe.

En touchant terre, le jeune homme sauta lestement sur le quai, dit quelques mots à voix basse aux deux matelots, et se dirigea vers le consulat anglais où il entra. Les deux matelots restèrent dans l'embarcation.

Ce jeune homme qui venait d'entrer chez le consul anglais, c'était Pierre de St. Lue, ou comme les matelots du *Zéphir* l'appelaient, le capitaine Pierre.

Le rôle que le capitaine Pierre joue dans cette histoire est assez important pour qu'on nous permette d'en dire un mot.

Pierre n'avait jamais connu son père ni sa mère. Tout ce qu'il savait de sa naissance, c'est qu'il était né au Canada, dans quelque une des seigneuries du District de Montréal. Amené à la Nouvelle-Orléans, à l'âge de six ans, par Alphonse Meunier, Pierre ne connaissait de son pays natal que le nom ; et quoiqu'il eut plus d'une fois questionné le père Meunier sur sa famille et sa patrie, celui-ci avait toujours évité de lui répondre directement. Tout ce qu'il en avait pu savoir, " c'est qu'un jour il lui fournirait les moyens de dé-

couvrir ses parents que, pour le moment, de puissantes raisons le forçait de tenir ignorées.”

Du reste le père Meunier aimait le jeune Pierre avec une tendresse toute paternelle. Doué des plus excellentes qualités du cœur et de l'esprit, Pierre, tout jeune encore, savait apprécier la tendresse du père Meunier qui, comme il le pensait, n'était que son père adoptif.

Les maîtres les plus renommés pour les armes, la danse, la gymnastique et tous les exercices qui peuvent former un jeune homme, furent donnés au jeune Pierre. Il sut si bien profiter de ces leçons, qu'à l'âge de dix-huit ans il était le meilleur valseur de la Nouvelle-Orléans et le plus intrépide cavalier, qu'on eut vu depuis longtemps, soit aux chasses au renard, soit aux courses au clocher.

Mais si ces exercices avaient développé chez le jeune Pierre la force de ses muscles, ils avaient aussi un peu trop excité chez lui la disposition à la dissipation. Sans être querelleur par caractère, il trouvait une sorte de jouissance dans l'excitation fiévreuse que procurent l'orgie et les rixes qui, presque toujours à la Nouvelle-Orléans, les accompagnaient : il s'y livrait avec trop d'ardeur.

Il était reconnu le meilleur boxeur des cercles du café qu'il fréquentait. Dans un assaut aux coups de poings, il avait fait demander quartier au premier maître de boxe de la cité. Un soir, à la sortie d'une représentation au théâtre d'Orléans, ayant lancé une pierre à travers les vitres d'une lanterne, deux watchmen s'élançèrent sur lui pour l'arrêter, d'un coup de pied il rompit trois côtes à l'un deux et d'un coup de poings brisa la mâchoire à l'autre, fit un bond en arrière et en un instant il avait disparu, sans que personne eut pu l'arrêter. Quoique son jeune âge ne fût pas une excuse pour ses escapades, qui devenaient un peu fréquentes, nous devons ajouter néanmoins à sa louange, qu'ayant appris que l'un de ceux qu'il avait blessés était un pauvre homme, père de famille, qu'il venait de priver pour quelque temps des moyens de gagner sa vie, il lui envoya porter sa bourse avec tout ce qu'il y restait d'argent pour ses menus plaisirs de la semaine.

Enfin, une affaire sérieuse que s'était faite le jeune Pierre, à l'occasion d'une affaire d'amour à la guinguette, le força de se cacher pendant plusieurs jours. Il avait eu le malheur de tuer son adversaire dans un duel qui eut lieu à la carabine avec un Créole Louisianais. Le père Meunier fut obligé, pour le soustraire aux recherches de la police, de le faire embarquer secrètement à bord d'un navire qui partait pour le Havre.

Ce premier voyage de Pierre, à l'âge de dix-neuf ans, détermina son goût pour la mer.

C'était son plus grand plaisir de monter dans les mâts, de courir sur les vergues, de monter par les haut-bans du mât d'artimon et de descendre par le beaupré, en se laissant glisser par les étais du hunier de la misaine.

Pierre passa deux ans à Paris, visita les principales villes du Continent, et après avoir fait un séjour de six mois à Londres, revint à la Nouvelle-Orléans, où son goût pour la marine se réveilla avec tant de force, que le père Meunier ne crut pouvoir mieux faire, que de le mettre sous les soins du capitaine Frémont, pour lui faire faire son apprentissage de marin.

Au moment où nous parlons, Pierre avait vingt-sept ans, et il était capitaine du *Zéphyr* depuis trois ans.

Un grand changement s'était opéré dans son caractère et son comportement, depuis qu'il s'était vu maître absolu à bord d'un vaisseau, ayant sous sa responsabilité la vie des matelots et des passagers, les biens de son armateur, l'honneur de son pavillon et sa réputation de marin.

Un peu brusque dans ses façons, il savait néanmoins plaire par ses manières pleines d'aisance et de noblesse. Naturellement vif et bouillant, il s'étudiait à conserver son sang-froid et à rester calme au milieu des scènes les plus excitantes. Poli, affable et gai, il était l'âme et l'agrément des sociétés où il se trouvait. Franc et ouvert il attirait la confiance. Brave jusqu'à la témérité, mais sans fanfaronnade ; généreux jusqu'à la prodigalité, il eut beaucoup d'amis et encore plus d'envieux. Ses matelots l'aimaient comme on aime un père ; il était bien leur père par l'attention et les égards qu'il avait pour eux. Les preuves qu'il leur avait données de son habileté comme marin, dans les plus périlleuses situations, lui avaient acquis leur plus entière confiance.

Les exercices de la mer et une vie pleine d'activité et de dangers avaient développé avantageusement toutes ses qualités corporelles et intellectuelles ; son front haut annonçait l'intelligence. Son œil noir et brillant semblait percer jusqu'au fond de la pensée. Sa bouche petite ; ses dents régulières et blanches ; ses lèvres vermeilles semblaient inviter le plaisir, quand il souriait. Sa haute stature, ses épaules musculaires et charnues, ses bras nerveux, sa taille souple, tout annonçait chez le capitaine Pierre, une force et une activité extraordinaires. Mais s'il était grand, robuste et vigoureux, toute cette vigueur était gracieuse, parce qu'elle était symétrique sans avoir rien de roide ni de gêné. Plus noble tête ne se balançait peut-être jamais plus gracieusement sur d'aussi larges épaules et une aussi vaste poitrine.

Tel était le capitaine Pierre ou ce "gueux de Pierre," comme l'appelait feu M. Alphonse Meunier.

Laissons-le avec Monsieur le Consul Anglais et retournons un instant à la chaloupe, que nous avons laissée au port.

Les divers groupes de Signors cubiens s'étaient rapprochés peu à peu de l'endroit où se tenaient les deux matelots, que le capitaine Pierre avait laissés en soin de l'embarcation. L'un des curieux s'adressant aux matelots leur avait demandé quel était le vaisseau auquel ils appartenaient.

—Qu'est-ce que cela vous fait, que nous filions les écoutes sous un pavil-



lon Français ou Américain, Russe ou Danois? N'en avez-vous donc jamais vu de vaisseaux dans votre trou de port? lui répondit le plus gros des deux matelots, d'une voix rude et rauque comme le tuyau d'un orgue en désaccord.

Un homme de hante taille, revêtu d'une blouse grise et d'un large feutre blanc, voyant que c'était parti pris de ne pas donner de renseignements sur le navire (lui qui avait ses raisons d'en connaître quelque chose,) crut qu'un bon moyen de les faire parler serait de leur faire une querelle et de remuer un peu leur irascibilité. Aussi, s'avançant avec un air de matadore :

—Ah ça, l'ami, vous êtes un polisson, un manant, de répondre aussi grossièrement à ceux qui vous parlent poliment. Nous en voyons souvent des vaisseaux, mais ils n'ont pas peur de se faire voir, comme vous autres, pirates que vous êtes. Vous devriez tous être pendus, c'est ce que vous méritez ; et je ne sais ce qui me tient de te froter un peu toi, ainsi que ce mijaurée qui est assis à tes côtés, et qui ne prend pas même la peine de nous regarder.

—Tronc de Diou ! je voudrais bien vous voir, l'ami, essayer de me froter c'est une partie qui se joue à deux, celle-là.

—Tom, Tom, lui dit l'autre matelot en se retournant, ne vas pas faire de tapage ; tu sais que le capitaine nous a expressément ordonné de ne nous occuper en rien du tout ce qu'on pourrait nous dire.

—C'est donc votre capitaine, cette espèce de tourlourou, qui vous donne de ces sortes d'ordres, répliqua le matadore. Eh bien ! moi je vous ordonne de me répondre, entendez-vous quel est le nom de votre capitaine et celui de son vaisseau ?

Les deux matelots haussèrent les épaules ; l'un d'eux se mit à siffler et le gros Tom se gratifia d'une énorme chique, qu'il fit violemment naviguer de tribord à babord de sa large bouche, en jetant un coup d'œil de travers sur cet insolent interlocuteur, qu'il avait fort envie de froter, comme il disait. Mais les ordres du capitaine étaient précis et sans réplique. Nul à bord n'eut osé désobéir.

Les esprits commençaient à s'échauffer et les affaires semblaient prendre une tournure à la guerre ; il s'en serait peut-être suivi quelque violence, si en ce moment quelqu'un n'eut crié :—

—“Voici la garde du maître du Hâvre !”

En effet, le maître du Hâvre à cheval, accompagné de sa garde de service arrivait au grand trot. Après avoir fait rapidement l'inspection des bassins il descendit à l'Hotel de l'Angleterre.

En ce moment le capitaine Pierre sortait du consulat, accompagné de deux jeunes demoiselles auxquelles il offrit galamment le bras. A quelques pas en arrière suivait un monsieur d'une cinquantaine d'années, qui parlait avec animation, au consul anglais.

Cependant le matadore, qui voyait avec peine échapper l'occasion d'ap-

prendre ce qu'il désirait et qui avait ses raisons de ne pas se faire remarquer du consul anglais, se retira en arrière et se confondit dans la foule ; mais non sans avoir jeté une malédiction au gros Tom et lui avoir promis " qu'ils se reverraient peut-être plus tôt qu'il ne pensait."

—Tant mieux, et nous nous froterons ; avait répondu Tom.

Un instant après, cette bande de curieux s'ouvrit pour laisser passer le capitaine Pierre et les jeunes demoiselles.

—Je vous recommande bien ma chère Sara, Sir Gosford, disait le consul au monsieur anglais, elle est très nerveuse ; j'espère que vous la rassurerez et que vous lui tiendrez lieu de père.

—Soyez tranquille, aussitôt arrivé à la Nouvelle-Orléans, je vous écrirai le résultat de notre traversée. Elle ne sera pas longue, six jours tout au plus.

Sara et son amie embrassèrent le consul, qui, ayant échangé un salut d'adieu avec Sir Gasford, tendit la main au capitaine en lui recommandant sa fille.

Les passagers étant tous embarqués dans la chaloupe, les matelots poussèrent au large.

—Mr. de St. Luc ! cria le consul, pardon, j'oubliais de vous donner cette lettre pour Monsieur Meunier.

—Oui, oui, monsieur.

—Adieu mon père, cria Sara ; et la chaloupe s'élança vers le vaisseau qui, ayant levé l'ancre, louvoyait dans le port en courant de petites bordées sous son petit hunier, et son grand foc.

En entendant prononcer le nom de St. Luc, l'homme au feutre blanc et à la blouse grise, fit un mouvement de surprise, regarda le consul anglais, puis examina attentivement le capitaine Pierre.

—Bon ! se dit-il à lui-même, je suis bien aise de m'être trouvé ici à temps pour avoir le mot de l'énigme. Ce vaisseau, c'est le *Zéphyr* ; ce capitaine, c'est le fameux capitaine Pierre, nous avons déjà fait connaissance, nous la renouvelerons encore, c'est curieux que je ne l'aie pas reconnu ; le *Zéphyr* porte la remise que doit faire la maison Munoz & Cie., de Rio, à la maison Meunier de la Nouvelle-Orléans. Un million !... Tout ça, c'est bon à savoir. Voyez donc, moi qui n'attendait le *Zéphyr* que dans une quinzaine de jours, au plus tôt !

Et cet homme qui avait deviné tant de choses par le seul nom de St. Luc, s'élança sur un superbe cheval barbe, qu'un nègre tenait par la bride à quelques pas en arrière, et partit au grand galop. Nous le reverrons plus tard.

Maintenant nous prendrons la liberté de suivre les passagers de la chaloupe et de monter avec eux à bord du *Zéphyr*.

La première chose qui frappait, en montant sur le pont, c'était la propreté et l'ordre admirable qui régnaient partout.

Le capitaine Pierre aimait son *Zéphyr*. Tout son orgueil c'était de le parer ; tout son plaisir de l'embellir. Tout était du goût le plus exquis ; la mâture, les gréements, les voiles, tout était calculé, taillé avec la plus minutieuse exactitude pour la plus grande force et la plus grande vélocité.

La cabine du capitaine était un véritable petit boudoir ; tapis de turquie, divans, fauteuils, glace de Venise, rien n'y manquait. Elle avait plutôt l'air de la maison d'une petite maîtresse que de la chambre d'un matelot ; mais si cette cabine, avait l'apparence d'un temple de Vénus, il y avait bien aussi quelque chose qui trahissait la présence du dieu Mars. Des pistolets, des sabres, des haches d'abordage, des piques, des couteaux de chasse, symétriquement arrangés, formaient sur la cloison des ronds, des carrés, des losanges, des soleils et diverses autres figures. Et aussi, si vous souleviez les coussins de velours cramoyé qui recouvraient deux espèces de faux buffets, vous aperceviez les culasses de deux énormes pièces de trente-six, qui, appuyant leurs museaux sur les sabords percés à la poupe, semblaient dormir en attendant leur quart. Les escaliers et les planchers, en bois de chêne, étaient frottés et cirés tous les matins ; les cuivres étaient polis et luisants.

Par courtoisie le capitaine avait cédé sa cabine à ses deux jeunes passagères.

En avant de cette cabine se trouvait la salle à diner, qui servait en même temps de salon, le jour, et de chambre à coucher, la nuit. Une table ronde occupait le milieu de la salle : de chaque côté s'élevaient des lits en étagères, que cachaient des rideaux de serge rouge.

Sur le pont huit canons de dix-huit, quatre à tribord et quatre à babord, montraient leurs nez à travers autant de sabords. Deux longues et immenses pièces de quarante huit, fixées sur des pivots sur le gaillard d'avant, pouvaient se mouvoir facilement en tout sens. Le capitaine Pierre les avait baptisées de noms, tant soit peu classiques, de *Démosthène* et de *Cicéron*. En effet, c'était deux fameux parleurs quand ils s'y mettaient !

Ce qu'il y avait encore de remarquable à bord du *Zéphyr*, c'était l'immense bordure de ses voiles et de sa brigantine, dont le gui dépassait les bastingages des deux tiers de sa longueur. Aussi la marche du *Zéphyr* était-elle supérieure. Il n'y avait dans toute la marine américaine, qu'une seule frégate qui put lui disputer le prix de la marche quand il ventait bon frais, et pas un navire pouvait l'approcher quand il s'agissait de naviguer au plus près.

Le *Zéphyr* avait été originairement construit à Baltimore pour une compagnie de marchands Brésilliens, et destiné à la traite des nègres sur les côtes d'Afrique. Le père Meunier en avait fait l'acquisition sur les instances répétées de son "gueux de Pierre," quelque temps après que l'un de ses navires fut devenu la proie des pirates dans le golfe du Mexique. Cette acquisition avait été faite plutôt dans la vue de satisfaire le désir de Pierre que par spé-

culation, les dépenses de chaque voyage se montant beaucoup plus que les profits.

L'équipage était considérable et toujours au grand complet, sur le pied de guerre ; car ses ennemis au *Zéphyr*, c'était les forbans qui infestaient à cette époque, toutes les mers par où il devait passer. C'était un équipage choisi, composé d'hommes forts, vigoureux et d'une bravoure éprouvée.

Nous remarquerons, en passant, le gros Tom, que nous connaissons déjà un peu. Il faisait à bord les fonctions de Bosseman, veillait au détail des ancres, des câbles, des orins, et exerçait son commandement sur le gaillard d'avant. D'une force prodigieuse, il disait qu'il n'y avait que le Docteur Trim qui put le renverser à la lutte, et que le capitaine Pierre qui put le battre à coups de poing.

Un autre personnage qui, quoiqu'exerçant à bord une fonction inférieure, n'en était pas moins d'une grande importance, c'était le Coq, cuisinier en chef et seigneur de la Cambuse. Son nom était *Trim* ; les matelots l'avaient honoré du titre de Docteur. Le Docteur *Trim*, donc, était un nègre, du plus bel ébène, à la tête de bœuf, au nez écrasé, aux lèvres en bourrelets, avec un col où les nerfs se dessinaient comme des cordes, des épaules d'une giganteste envergure, des bras et des poings comme des massues, des cuisses énormes, des jambes tellement bombées en dehors, qu'elles pouvaient sans difficulté, quand elles étaient rapprochées, donner passage à un boulet de quarante-huit.

Trim était l'esclave du capitaine Pierre. Je dis esclave, oui, esclave bien plus par la volonté que par la loi. Vingt fois le capitaine lui avait offert la liberté et vingt fois Trim l'avait refusée. Trim n'aurait pu vivre loin de son maître ; il l'avait accompagné en France, en Angleterre et partout. Depuis quinze ans qu'il lui appartenait corps et âme, il ne l'avait pas quitté deux jours de suite. Trim lui était attaché de cet attachement qui ne s'explique pas, mais qui existe ; c'était l'attachement du chien pour son maître ! Trim aimait autant les coups que son maître lui aurait donnés, que les caresses ou les amitiés qu'un autre lui aurait faites. Non pas que Trim fut insensible aux bons traitements, ou que son maître le maltraita jamais ; au contraire jamais maître ne traita mieux son serviteur. Le capitaine aurait dit à Trim : "jettes-toi au feu," et Trim s'y fut jeté sans hésiter, sans même chercher à savoir pourquoi son maître lui donnait cet ordre. Trim avait les organes de la vue et de l'ouïe développées à un point extraordinaire. De plus, Trim était doué d'une rare intelligence et d'une exquise finesse, ce que l'on aurait été bien loin de s'attendre à trouver sous une si rude enveloppe. Trim était un homme précieux ; aussi le capitaine savait-il l'apprécier à toute sa valeur.

En attendant, jetons un coup d'œil sur les passagers du *Zéphyr*, nous retournerons ensuite à terre, où nous trouverons d'autres choses pour nous occuper.

D'abord il y avait mademoiselle Sara Thornbull, la fille du consul anglais à Matanzas. C'était une jolie blonde de vingt ans, un peu nerveuse et mélancolique.

Sa compagne Clarisse Gosford était bien la plus gentille et la plus aimable jeune fille que l'on put voir de son âge. Elle n'avait que seize ans. De beaux cheveux noirs s'échappaient en boucles de dessous son chapeau rond de paille. Ses grands yeux noirs et vifs, son teint frais, ses lèvres d'un vermeil de bouton de rose, une certaine expression mutine, lui donnait bien l'air le plus coquettement espiègle et agaçant que l'on put imaginer. Une robe de mousseline blanche et une ceinture de ruban bleu emprisonnait sa légère taille. Ses petits pieds étaient enfermés dans deux souliers de marocain noir.

A côté de Clarisse, était son père, sir Arthur Gosford, cousin de lord Gosford, Gouverneur des Provinces de l'Amérique Britannique. D'un caractère grave ; d'un cœur sensible et plein de philanthropie, il revenait d'une visite qu'il avait faite dans les possessions anglaises, à la suite de l'acte d'émancipation, pour y examiner le sort des nègres, dans le but d'améliorer leur sort.

Enfin, venait le comte d'Alcantara, noble Brésillien, d'origine Portugaise. C'était un vieux garçon d'une cinquantaine d'années. D'une taille au-dessous de la moyenne, il portait d'immenses talons de bottes pour se grandir. D'un teint de pomme cuite et avec un nez en virgule, il avait encore des prétentions à la beauté ! C'était un galant de première volée. Il prétendait à de grandes connaissances militaires, du moins il ne parlait que guerres et batailles. De plus, il se croyait marin !

Déjà le *Zéphyr* était sorti de la rade et la brise du large, qui commençait à enfler ses voiles, le faisait gracieusement incliner à babord. Léger comme une hirondelle, il semblait courir sur les vagues, qu'il rasait de ses vergues immenses.

Laissons le poursuivre sa route et retournons au rivage pour suivre l'homme au feutre blanc, qui s'était élancé, ventre à terre, à travers les bois d'orangers et de bananiers qui bordent les alentours de la ville de Matance ou Matanzas, comme les Espagnols l'appellent.

### CHAPITRE III.

#### LE RENDEZ-VOUS DES PIRATES.

On appelle Esterre, dans les Isles d'Amérique, une espèce d'enfoncement de la mer dans les terres, le long des côtes.

Quiconque est allé à l'isle de Cuba et a visité la ville de Matance, a dû

remarquer une longue langue de terre, au côté nord-ouest de la baie, qui s'avance dans la mer en décrivant une espèce de courbe vers l'est-nord-est. A partir de la ville jusqu'à l'extrémité de cette langue de terre, la distance est de cinq lieues; tandis que près de la baie, sa largeur n'est que de deux petites lieues.

Ainsi l'on comprendra qu'un vaisseau, qui est obligé de doubler cette pointe pour aller vers la Havane ou dans l'Ouest, est obligé de faire un circuit de près de deux lieues, que lui aurait évité un canal coupé à travers la base de cette langue de terre.

Une chaîne de hautes montagnes escarpées venait se perdre au rivage à l'ouest de la base de cette langue de terre, en diminuant graduellement jusqu'à ce qu'elle se confondit avec le sol au niveau de la mer. Cette chaîne formait une espèce de croissant dont les cornes aboutissaient à la mer à l'est et à l'ouest, en décrivant une demie lune assez considérable dans les terres. Une autre chaîne de roches, formait un autre croissant qui se trouvait comme inscrit dans le premier.

Ces deux chaînes étaient séparées l'une de l'autre par des fondrières impraticables, à travers lesquelles coulait une eau bourbeuse et verdâtre. A l'extrémité nord-est de cette chaîne, un rocher, couvert d'arbres rabougris, s'élevait à une hauteur considérable, et dominait l'affaissement que subissait vers la pointe, le plus grand croissant; de manière que, du haut de ce rocher, on pouvait facilement distinguer la ville de Matance et toute la baie, suivre de l'œil tous les vaisseaux qui en sortaient et apercevoir, au loin dans la mer, ceux qui passaient au large ou se dirigeaient vers la terre.

En dedans de ce croissant intérieur, la chaîne de roches se divisait et revenait sur elle-même de manière à laisser un enfoncement en forme de fer à cheval, où la mer formait une esterre ou cul de sac, pour contenir six à sept vaisseaux, qui se trouvaient complètement cachés et du côté de terre et du côté de la mer.

L'entrée de cette esterre était si étroite et tellement encombrée de joncs et de plantes marines, qu'il eut été impossible de soupçonner qu'elle existât, à moins que par accident quelque canot pêcheur ne se fut adonné dans le tortueux chenal qui, après avoir serpenté à travers ces prairies flottantes, aboutissait à un magnifique bassin d'eau. Ce qui était d'autant plus probable qu'aucun canot pêcheur ne s'éloignait autant de la baie ou de la ville de Matance, ne dépassant jamais l'extrémité de la langue de terre, dont la pointe était connue sous le nom de la Pointe aux Cormorans, ainsi appelée en raison des milliers de Cormorans qui y faisaient leur séjour. Le chenal qui était presque caché à son embouchure, allait en s'élargissant, et était, ainsi que l'esterre, assez profond pour laisser flotter aisément un vaisseau qui aurait tiré douze à quinze pieds d'eau.

Une plage de sable blanc et fin bordait l'intérieur de l'esterre, et offrait

comme une lisière blanche tout autour, ayant une couple d'arpents de profondeur, qui allait en s'élevant jusqu'aux pieds des rochers qui semblaient surplomber, à une hauteur de plusieurs centaines de pieds, le bassin d'eau qui gisait à leurs pieds. Du haut du rocher on ne pouvait apercevoir la lisière de sable qui se trouvait au bas, et l'on eût cru qu'en laissant tomber une pierre, elle eut dû tomber dans l'eau.

Des hangars spacieux, construits en pierre sur la plage, servaient de dépôts aux trésors et aux richesses de toutes sortes, que, depuis nombre d'années y avaient accumulées ceux qui fréquentaient cette esterre. De grosses et massives portes, renforcées de barres de fer, des meurtrières pratiquées à l'étage supérieur de ces hangars, et garnies de couleuvrines, placées de manière à balayer l'esterre, en faisaient autant de forteresses. Une dizaine de maisons longues et larges, couvertes en lataniers à triple rangs, servaient de demeure à cinq ou six cents personnes, de toutes couleurs, de toutes langues et de toutes nations. L'air sinistre et sombrement féroce de la plupart de ces personnes, leurs bizarres costumes, leurs occupations, leurs juréments tout annonçait que cette société ne devait pas être fort scrupuleuse à l'endroit de la morale.

En effet, cette esterre était le rendez-vous de tous les pirates, qui, depuis plusieurs années, infestaient le golfe du Mexique et les mers adjacentes. Ils portaient leurs déprédations aux Antilles, dans les mers Caraïbes et jusque sur les côtes du Brésil, où plus d'une fois leur audacieuse férocité avait laissé des traces et des souvenirs sanglants de leur passage.

Cette esterre avait été choisie par le fameux Lafitte, comme étant l'endroit le plus central et étant en même temps le plus sûr. Sa proximité de la ville de Matance, qui aurait semblé en faire un voisinage dangereux, était au contraire la cause de sa plus grande sécurité. Qui eut imaginé en effet que les pirates eussent eu la folle audace de venir se livrer ainsi pieds et mains liés, aux frégates espagnoles qui croisaient sans cesse autour de l'isle de Cuba ? Attaqués par mer, ils se trouvaient bloqués, et ne pouvaient plus sortir ! Les conjectures de Lafitte et ses prévisions s'étaient cependant vérifiées. Depuis plus de vingt-cinq ans, les pirates allaient et venaient sans que jusqu'alors on eut pu découvrir leur retraite. On s'était longtemps imaginé que le rendez-vous était à l'île de Los Pinos, au sud-ouest de l'isle de Cuba, ou bien encore dans les îles et les lagunes de la baie de Barataria à la Louisiane.

Le fameux Lafitte n'existait plus depuis longtemps, mais il avait laissé à sa place, avec le titre de général, son lieutenant Antonio Cabrera, qui ne lui cédait ni en bravoure ni en audace.

Cabrera était le chef et le maître de tous ces pirates. Deux à trois actes de vigueur lui avaient valu l'obéissance la plus passive de leur part. Il avait reçu dans sa jeunesse une éducation distinguée, et était le fils cadet

d'une illustre famille de Cadix. D'un caractère emporté, il avait été obligé de fuir sa patrie, afin d'éviter les rigueurs de la loi pour un duel dans lequel son adversaire fut tué. Après s'être longtemps caché dans les bois, il s'était joint à une bande de brigands, et enfin avait trouvé dans les vaisseaux de Lafitte le théâtre où il put déployer toute l'énergie de son caractère.

Remarqué par Lafitte pour son courage et par les pirates pour son audace, il remplaça bientôt le lieutenant de Lafitte, qui avait été tué en montant à l'abordage d'un navire marchand.

Quand Lafitte abandonna la vie de pirate et le siège de ses exploits, Cabrera fut unanimement choisi pour chef par tous ceux qui avaient partagé ses périls et admiré son courage, son sang-froid et son admirable présence d'esprit dans les plus tristes conjectures. Féroce jusqu'à la frénésie durant le combat, il avait souvent montré après la victoire, de ses élans généreux qui quelquefois caractérisent la vie de certains pirates. Ses compagnons l'aimaient pour son impartiale justice ; jamais il ne voulut prendre plus que la part d'un simple matelot, quand il s'était agi de partager le butin pris en course. Sévère pour la discipline, aucune faute ne trouvait grâce devant lui ; d'une rigueur outrée dans le service, il se fit bientôt des ennemis ; mais sa vigueur sut bientôt mettre fin à tous les murmures. Un jour que l'un de ses matelots refusait d'accomplir un ordre qu'il lui avait donné, il lui creva la poitrine d'un coup de pistolet. Une couple d'exemples de cette nature eurent bientôt convaincu les mécontents qu'ils avaient trouvé dans Cabrera un autre Lafitte, et tout fut fini.

G. B.

(A continuer.)

---



## DU RATIONALISME.

---

Lorsqu'une contrée est ravagée par une maladie épidémique ou contagieuse, dont les terribles effets conduisent inévitablement à la mort, les peuples qui habitent les pays voisins se voyant menacés de ce fléau, établissent sur leurs frontières un cordon sanitaire pour se préserver de son invasion, et les médecins, qui n'ignorent point qu'en pareil cas les précautions sont le plus souvent inefficaces, indiquent d'avance les remèdes qui peuvent le combattre et le régime auquel on doit se soumettre pour en atténuer au moins les effets. Tout cela est parfaitement conforme aux règles de la prudence et de la sagesse ; seulement, nous déplorons que la société, de nos jours, sache moins se protéger contre des maladies qui donnent la mort à l'âme et qui cependant, sont mille fois plus funestes que le choléra et la peste noire, qui ne tuent que le corps.

En vertu d'une certaine loi du progrès, l'erreur a reçu presque partout des lettres de naturalisation et a été admise sur le même pied que la vérité, elle a eu même ses privilèges et ses honneurs, aux dépens, bien entendu, de la vérité.

Il est vrai que ce que nous constatons ici n'est pas seulement un fait contemporain ; c'est l'histoire de presque tous les siècles, car, depuis le commencement du monde, il y a lutte entre le bien et le mal, et cette lutte durera jusqu'à la fin des temps.

La guerre, de la part de ceux qui marchent dans les ténèbres, est vive, insidieuse et incessante ; c'est donc un devoir impérieux pour ceux qui, éclairés par *celui qui est la lumière du monde*, possèdent la vérité, de signaler l'erreur, de la combattre et d'en faire connaître les effets désastreux. C'est pour obéir à ce devoir que nous allons traiter la grave question du *rationalisme*.

Jusqu'à ce jour, le peuple canadien a eu le rare bonheur de conserver la pureté de sa foi, parce qu'il a été docile aux enseignements de l'Église et que, chez lui, l'éducation de la famille, comme celle des écoles et des collèges, a constamment été catholique.

En sera-t-il toujours ainsi ? le Canada ne possède-t-il pas déjà des adeptes d'un rationalisme plus ou moins mitigé et qui peuvent, d'un jour à l'autre, s'en faire les apôtres ? Outre ce danger, qu'il serait téméraire de mépriser, il en est un autre plus redoutable encore. Nos communications avec la vieille Europe, infestée du virus du rationalisme, nous exposent au péril de le voir s'introduire parmi nous ; et ce péril est d'autant plus à craindre qu'il peut s'inoculer, non-seulement par les ouvrages qui traitent spécialement les questions philosophiques, mais encore par ceux d'histoire, de science et de littérature. Il est donc urgent d'en signaler les dangers, afin d'en prévenir les funestes effets.

Avant de démontrer que le rationalisme est anti-philosophique, anti-social et surtout anti-chrétien, et qu'il n'a pour principe qu'un orgueil satanique et ne trouve son appui et sa force que dans les passions, nous croyons qu'il n'est pas inutile d'en faire l'historique ; ce sera déjà une manière très-lucide de le réfuter.

## I.

C'est au centre du paradis terrestre et sous l'ombrage de l'arbre de la science, que la première leçon de rationalisme a été donnée, et il était dans l'ordre que ce fut le père du mensonge qui en fut le premier docteur. Il suffit, pour prouver cette proposition, de rappeler le dialogue qui eut lieu entre le serpent et la femme. Dieu avait défendu à nos premiers parents de manger du fruit de l'arbre de la science du bien et du mal, sous peine de mort ; le précepte était clair et formel. Que fait Satan pour amener Eve à violer ce précepte ? il l'induit à opposer le jugement de sa débile raison à la raison souveraine et infaillible de Dieu.—*« Pourquoi Dieu, lui demande-t-il, vous a-t-il commandé de ne point manger du fruit des arbres du paradis ? »*— Si Eve, à cette insolente question, avait répondu :—*« Dieu est notre maître, il a ses raisons pour nous interdire l'usage de certains fruits ; notre devoir est de lui obéir et non de lui demander le pourquoi de ce qu'il nous commande : »*—elle eut été raisonnable ; malheureusement pour elle et pour nous, elle céda à la séduction du tentateur et se fit rationaliste. Elle voulut juger les motifs de la défense qu'elle et son mari avaient reçus ; elle se laissa persuader que ce n'était que par jalousie que Dieu leur avait défendu de manger du fruit de l'arbre de la science du bien et du mal, parce que l'explication du démon flattait son orgueil ; elle considéra le fruit défendu, le trouva beau, et, la convoitise aidant, elle méconnut l'autorité de son créateur et en mangea. Le déplorable succès qu'avaient eu, auprès d'Eve, les leçons de rationalisme, firent comprendre au génie du mal que c'était par là qu'il pourrait le plus efficacement combattre et faire méconnaître l'autorité souveraine de Dieu sur la terre et captiver, sous les chaînes de l'erreur, la nombreuse postérité de la mère des vivants.

Il nous serait facile de démontrer que c'est là où réside le principe de toutes les insurrections de la volonté contre les lois du devoir, depuis l'enfant qui secoue le joug de l'autorité paternelle, jusqu'à l'athée qui nie l'existence de Dieu, lorsque tout lui en proclame les œuvres et la gloire.

Il n'entre point dans notre plan de retracer l'histoire du rationalisme à toutes les époques, ce serait un travail peut-être fastidieux et très-certainement beaucoup trop long pour une *Revue*, et cela sans un avantage bien évident; nous croyons qu'il suffira, pour atteindre le but que nous nous proposons, d'en faire l'historique dans les temps modernes.

C'est dans le quinzième siècle, et de la terre classique de l'hérésie, du schisme et du sophisme, c'est-à-dire de la Grèce, que le rationalisme a commencé à s'introduire dans l'Europe catholique, et a pris, plus tard, par la succession des temps et l'affaiblissement de la foi, le développement dont nous sommes aujourd'hui les tristes témoins. Avant cette époque, depuis que le Christianisme avait conquis le monde, nul n'avait adopté le rationalisme comme doctrine. Pour constater ce fait et connaître, en même temps, la cause principale de son introduction et de son adoption, en Italie d'abord, et chez les autres nations catholiques ensuite, nous commencerons par invoquer le témoignage d'écrivains ou protestants ou incrédules, parce qu'ils ne sauraient être suspectés par les rationalistes. Un auteur protestant, Thomasius, qui vivait dans la première partie du dix-septième siècle, faisant la généalogie des rationalistes, qu'il appelle athées, l'athéisme étant la dernière phase du rationalisme, écrit ces remarquables paroles : " L'histoire présente un fait bien étrange. Depuis la destruction du paganisme par l'Évangile, on n'avait point vu d'athées en Europe. Il faut venir au quinzième siècle pour en rencontrer. En revenant dans le monde l'ancien paganisme a produit ses fruits, et l'on a vu reparaître, non-seulement des athées, mais une vaste école d'athéisme; et cette école s'est trouvée au centre même de la catholicité, en Italie. Elle a eu, pour fondateurs et pour disciples, des hommes épris de l'amour de la belle antiquité, qui ont ressuscité d'anciennes erreurs bannies depuis des siècles du monde chrétien <sup>1</sup>."

Le même fait est signalé par Spizélius, autre protestant antérieur à Thomasius : " Qui oserait nier, dit-il, que c'est la renaissance des lettres en Italie, au quinzième siècle, qui a réchauffé, cultivé, commenté les anciens systèmes de Lucrèce, d'Épicure, d'Horace et des autres, de même qu'elle a ressuscité la philosophie grecque, la médecine et les mathématiques; que c'est alors qu'un grand nombre de professeurs, en enseignant ces hautes sciences, ont abreuvé la jeunesse du poison de l'athéisme, sous le prétexte de l'autorité des anciens <sup>2</sup>."

Bayle, dans son *Dictionnaire*, n'est pas moins explicite : " On se plaint,

1 *Jacobi Thomasi Historia atheismi brevit. delineata.*

2 *Spizelii scruterium atheismi.*

dit-il, du grand nombre d'athéistes ou gens qui n'ont aucune religion. Cette plainte a surtout paru depuis que les Belles-Lettres furent rétablies dans l'Occident, après la prise de Constantinople." Il ajoute, dans un autre endroit : " Vous ne sauriez ôter de l'esprit d'une infinité de gens..... que les mêmes hommes qui ont dissipé, dans notre siècle, les ténèbres que les scolastiques avaient répandues par toute l'Europe <sup>1</sup>, n'aient multiplié les esprits forts et ouvert la porte à l'athéisme et au pyrrhonisme, ou à la mécréance des plus grands mystères des chrétiens. Mais ce n'est pas seulement à l'étude de la philosophie que l'on impute l'irréligion, c'est aussi à celle des Belles-Lettres ; car on prétend que l'athéisme n'a commencé à se faire voir en France que sous le règne de François I<sup>er</sup>, et qu'il commença de paraître en Italie lorsque les Humanistes y refléurirent..... Je ne trouve pas d'athées chez nous avant le règne de François I<sup>er</sup>, ni en Italie qu'après la dernière prise de Constantinople, lorsque Argyropule, Théodore de Gaza, Georges de Trebizonde, avec les plus célèbres hommes de la Grèce, se retirèrent auprès du Duc de Florence. Ce qu'il y a de certain, c'est que la plupart des beaux esprits et des savants humanistes qui brillèrent en Italie lorsque les Belles-Lettres commencèrent à renaître, après la prise de Constantinople, n'avaient guère de religion."

Nous terminerons ces citations par le témoignage de Voltaire, qui nous a laissé, dans son *Essai sur les mœurs*, la généalogie des rationalistes. " Au quinzième siècle, dit-il, les théistes ou déicoles, plus attachés à Platon qu'à Jésus-Christ, plus philosophes que chrétiens, rejetèrent témérairement la révélation..... Ils étaient répandus dans toute l'Europe et ils se sont multipliés depuis en un excès prodigieux. C'est la seule religion sur la terre qui ait été la plus plausible. Composés, originairement, de philosophes qui se sont tous égarés d'une manière uniforme, passant ensuite dans l'ordre mitoyen de ceux qui vivent dans le loisir, attaché à une fortune bornée, elle est montée depuis chez les grands de tous les pays et elle a rarement descendu chez le peuple.

" A la même époque, un athéisme funeste, qui est le contraire du théisme, naquit encore dans presque toute l'Europe..... On prétend qu'alors il y avait plus d'athées en Italie qu'ailleurs. Cette espèce d'athéisme osa se montrer presque ouvertement en Italie vers le seizième siècle. Quant aux philosophes qui nient l'existence d'un Etre Suprême, ou n'admettent qu'un Dieu indifférent aux actions des hommes et ne punissant le crime que par ses suites naturelles, la crainte et le remords ; quant aux sceptiques qui, laissant à l'écart ces questions insolubles, se sont bornés à enseigner une

<sup>1</sup> En sa double qualité de protestant et de sceptique, Bayle devait professer naturellement peu d'estime pour le moyen-âge, époque remarquable de foi ; si nous le citons, ainsi que Voltaire, qui, lui aussi, dans les textes que nous rapportons de lui, laisse échapper des expressions très-louches, c'est comme historiographe du rationalisme et non autrement. — (Note de l'auteur.)

morale naturelle, ils ont été très-communs dans la Grèce, dans Rome, et ils commencent à le devenir parmi nous."

Il est vrai que les rationalistes contemporains, voulant se créer une généalogie plus complète que celle que l'histoire leur attribue, ont voulu trouver des ancêtres dans les siècles qui ont précédé la renaissance, et ont revendiqué, comme appartenant à leurs doctrines, quelques esprits aventureux, gâtés par la lecture des philosophes païens et poussés à enseigner des propositions erronées par le désir de se faire un nom.

Nous allons examiner jusqu'à quel point leur prétention peut être justifiée.

Dans le neuvième siècle, nous rencontrons Jean Scot, né en Irlande, d'où lui est venu le surnom d'*Erigène* ; c'était un esprit vif et hardi, mais plus versé dans les belles-lettres et la philosophie d'Aristote que dans les matières religieuses, il eut le tort de vouloir traiter des questions théologiques. Dans son livre de *Divisione natura*, attribuant à la raison une puissance qu'elle n'a point, il s'autorise à sonder et même à expliquer à sa manière les plus profonds mystères. Mais, à la différence des rationalistes de notre temps, il courbe encore la tête sous les principaux dogmes catholiques.

Au douzième siècle, nous trouvons le fameux Abailard, qui doit la célébrité dont il jouit autant aux relations criminelles qu'il eut quelques temps avec Héloïse qu'à ses écrits. C'était un esprit indépendant, subtil et très-brillant, qui, se laissant enivrer par les applaudissements de ses nombreux disciples, se crut en état d'expliquer les mystères les plus sublimes, ce qui l'entraîna à enseigner de graves erreurs ; mais jamais il n'eut la prétention de nier le principe d'autorité. Il lui rend même hommage dans son traité qui a pour titre : *Introduction à la théologie*. Après avoir exposé, dans la préface, les motifs qui l'ont engagé à entreprendre cet ouvrage, il déclare que si, dans ses expressions ou ses sentiments, il s'est écarté en quelque chose de la vérité, il sera toujours prêt à se corriger quand on le reprendra, afin que, s'il ne peut éviter la honte de l'ignorance, il ne tombe pas du moins dans le crime de l'hérésie, qui ne consiste que dans l'opiniâtreté à soutenir l'erreur. Il est vrai que, condamné par le Concile de Soissons, il ne se soumit pas au jugement qui avait été porté contre son livre, sous le prétexte que son livre ne contenait point les erreurs qu'on lui reprochait ; mais, plus tard, plusieurs de ses ouvrages contenant de nouvelles erreurs ayant été dénoncés et réfutés par St. Bernard, la plus éclatante lumière de son siècle, et condamnés par le Concile de Sens et le Souverain Pontife, il les rétracta ; passa les dernières années de sa vie dans l'Abbaye de Cluny, sous la direction de Pierre le Vénérable, où il donna les plus grands exemples d'humilité, de patience et de piété, sans se démentir un seul instant. Ayant été transféré au prieuré de St. Marcel en Bourgogne, pour raison de santé, il y mourut dans les sentiments d'un parfait pénitent.

Il y a loin des sentiments d'Abailard à ceux des rationalistes, autant de

distance qu'il y a entre un fils qui, dans un moment de passion, désobéit à son père, et vient ensuite se jeter à ses genoux pour implorer son pardon dès qu'il a reconnu sa faute, et l'enfant qui, froidement, ne veut point se soumettre à l'autorité paternelle, parce qu'il la méconnaît.

Dans le treizième siècle, Amauri de Bène émet dans un cours de philosophie quelques propositions panthéistiques, qu'il a déterrées dans les écrits d'un certain philosophe obscur, du nom d'Alexandre, et grec de nation ; il se permet d'enseigner les erreurs qui plus tard seront renouvelées par le Juif Spinoza. A peine sont-elles connues qu'une indignation générale s'empare des esprits, et l'Université de Paris, si célèbre alors, se hâte de les condamner, Amauri en appelle au Pape et par cette démarche il prouve qu'il reconnaît le principe d'autorité, principe que rejettent les rationalistes.

Sans doute que dans ces beaux âges de foi on rencontre de temps à autre quelques esprits téméraires, qui, par amour d'une renommée quelconque contristent l'Eglise par leur révolte, comme on voyait alors des enfants dénaturés secouer l'autorité paternelle et des épouses adultères abandonner le toit conjugal pour suivre un séducteur. On n'aurait pu alors admettre que l'intelligence humaine eut le droit de *s'émanciper* et qu'étant créée pour être gouvernée par une autorité souveraine elle eut le pouvoir de ne reconnaître point d'autre autorité que la sienne, pas plus qu'on aurait admis qu'un fils eut le droit de désobéir à son père, et la femme de se rendre infidèle.

Qu'on ne s'imagine pas cependant que les intelligences à cette époque fussent encore dans les langes de l'enfance ; le plus profond et le plus sublime génie dont puisse s'honorer l'humanité, St. Thomas d'Aquin, vivait en plein moyen âge, son enseignement était parfaitement compris de ceux qui alors s'adonnaient à l'étude de la philosophie et de la théologie. Nous doutons fort que de nos jours, beaucoup parmi ceux qui n'ont que du dédain pour ces âges de *ténèbres*, comme ils les appellent, et qui se croient doués d'un esprit fin et cultivé, soient en état de comprendre ses ouvrages. De là on pourrait conclure logiquement que le niveau de l'intelligence a plutôt baissé qu'il ne s'est élevé.

Le quatorzième siècle voit paraître Raymond de Lulle que les rationalistes modernes, pour compléter la généalogie de leurs ancêtres, adoptent comme un des leurs. Raymond de Lulle fut tout excepté ce qu'ils prétendent ; à la connaissance de toutes les vérités enseignées alors, il joignait des qualités qui le firent applaudir de toute l'Europe. Il passe pour être l'auteur de nombreux ouvrages, dans lesquels la vérité et l'erreur se trouvent mêlées. On y trouve des propositions malsonnantes, mais non la formule du rationalisme.

Voilà les personnages les plus importants que l'on donne pour les apôtres du rationalisme au moyen âge ; or, concluons nous avec Monseigneur Gau-

me : " Il n'en est aucun qui ait clairement, systématiquement, obstinément déifié la raison ; aucun qui ait contesté l'autorité infaillible de l'Eglise ou bravé ses condamnations ; aucun qui ait nié l'ordre surnaturel, la divinité de Jésus-Christ, la nécessité de la grâce ; aucun qui ait réduit le symbole de l'humanité aux renseignements de la pure raison, et le décalogue à la pratique des vertus purement humaines. Il suffit d'ailleurs de se rappeler ce qu'était le moyen âge, tant dans l'ordre religieux que dans l'ordre social, pour avoir la preuve irréfragable que la foi était le principe vital et comme l'âme de cette grande époque. C'est donc un fait acquis à l'histoire qu'avant la renaissance, le rationalisme tel qu'il se définit lui-même et tel que nous le voyons régner de nos jours, était inconnu de l'Europe chrétienne."

P. AUBERT, P<sup>re</sup>, O. M. I.

(*A continuer.*)

---

# LE CARNAVAL A ROME.

(SOUVENIRS DE VOYAGE.)

Le Carnaval, tel qu'on le voit encore dans quelques parties de l'Europe et particulièrement en Italie, le vieux carnaval, avec ses allures folles et sans gêne, ses gambades grotesques, ses masques barbouillés, ses délires de joie populaire, qui revient toujours à temps fixe, pour dérider le front des vieux, dilater les cœurs opprésés, et donner un petit quart d'heure de liberté aux malices et aux autres passions mignonnes qui ont toujours obsédé plus ou moins l'humanité, surtout cette grande et belle portion du règne organique, que l'on appelle le beau sexe ; ce vieux carnaval donc est selon toute apparence un dernier et joyeux rejeton du paganisme. Né, sans doute, au sein d'une bacchanale, il s'est faufilé dans les fastes chrétiens durant les nuits les plus obscures du moyen-âge, et il a fini par s'établir chez tous les peuples modernes. On l'a trouvé partout un hôte si charmant qu'on lui a conservé presque dans toutes les villes ses droits de cité.

Bien des fêtes religieuses que l'on chômaît avec amour autrefois, ont disparu de la mémoire des peuples, et le carnaval, qui date de plus loin que la plupart d'entre elles, est resté loué, désiré, cajolé par tout le monde ; on a même imaginé depuis quelque temps, de le chanter sur tous les violons. Je n'ose pas trop le dire, mais je crois que le diable a bien fait quelque chose pour lui ; ils ont eu tous deux de trop grandes relations autrefois, pour ne pas se rendre encore aujourd'hui quelques petits services. Mais, je ne veux pas engager querelle avec un vieil enfant gâté ; à l'heure où le carnaval règne dans tout son éclat et où le vacarme qui se fait autour de lui absorbe tous les autres bruits, je crierais en vain, et puis j'ai bien encore moi-même quelque faiblesse à son égard.

Je passerai donc légèrement sur ses vieux péchés et sur ce qui peut se commettre dans son intimité, à la faveur de ses lois faciles ; je n'étudierai que sa physionomie telle qu'elle m'est apparue durant mon séjour en Italie. Là comme ailleurs, le carnaval a subi les influences des temps nouveaux et surtout celles des grandes révolutions. Il n'en n'est pas encore arrivé, comme il l'est parmi nous, à revêtir tout simplement l'habit écourté de rigueur, et les bottes vernies pour exécuter de temps à autre, avec le calme et la régularité d'une vieille horloge, quelques figures de quadrilles ; non, mais il a perdu considérablement de son caractère un peu dévergondé d'autrefois. C'est bien encore un vieux fou, mais qui n'ose plus se croire tout permis. Quoiqu'il en soit, les populations regrettent beaucoup sa gaieté expansive et ses manières sans façon d'autrefois.

Après l'occupation de l'Italie, en 1819, les Français et les Autrichiens se



hâtèrent de faire disparaître les masques, derrière lesquels les mots doux et gracieux qui se disaient, n'étaient pas tous à l'adresse des vainqueurs. On m'a dit que les masques avaient reparu, avec le nouveau royaume de Victor Emmanuel ; c'était bien là saisir la meilleure occasion de revenir en faveur.

Les Autrichiens ont été plus loin que les Français ; ceux-ci avaient laissé cours à tous les autres jeux, mais la rigidité tudesque entend peu le badinage, et dans tous les villes réduites au régime du bon Radetski, tous les Pierrots et les Poulichinels durent abaisser leurs chapeaux pointus et débarbouiller leurs visages ; les orgues de barbarie même, eurent ordre de garder le silence, parceque, quelques uns d'entre-eux avaient osé murmurer sur leurs humbles rouleaux des airs révolutionnaires !

A part les masques, qui peuvent couvrir bien des perfidies, quel mal et quel danger y avait-il à laisser champ libre à tous ces jeux, qui en définitive ne sont que des folies puérides ? C'est par ces mesures de mauvaise petite politique que les Autrichiens ont réussi à se faire universellement détester en Italie, surtout par le menu peuple, qui voit peu ce qu'on lui donne de neuf, mais qui sent tout ce qu'on lui enlève de vieux ; qui tient moins à conquérir de nouveaux privilèges qu'à garder ceux qui lui sont chers.

La seule prohibition du masque dans les fêtes du carnaval fut tout une calamité pour ce même peuple et même pour toutes les classes de la société. On peut ourdir tant de jolies intrigues, découvrir tant de petits mystères domestiques à l'ombre d'un simple tissu jeté sur la figure. Je ne hâte de dire que les femmes seules avaient le droit d'en porter, ce qui ne diminue pas la somme probable des malices qui devaient s'accomplir derrière les fameux dominos ! non plus que celle des ressentiments que cette proscription a produits dans les populations. Il n'est pas bon d'entraver les fantaisies du sexe aimable, et j'affirme que les femmes ont compromis pour de pareils motifs, l'existence de tous les gouvernements, à partir du plus facile de tous, celui du paradis terrestre.

Que de plaintes amères j'ai entendu formuler, à propos de ces chers dominos exilés ! que de peintures assombries par des regrets, l'on m'a faites, sur mille choses que l'on accomplissait, ou qui pouvaient se pratiquer sous ces petits voiles noirs qui ne laissaient percer que le regard.... le regard et la voix, la voix et l'intonation, l'intonation et l'intention !.... *et cætera*.

Alors, tout le monde prenait part aux réjouissances, grands et petits, pauvres et riches ; le même flot de la foule entraînait souvent, confondus et ignorés des princes et leurs chambrières, des grandes dames et leurs valets, des beautés surannées suivies de mentons imberbes, des têtes grisonnantes à côté de fronts printanniers, des sénateurs, des juges et des huissiers. Il n'y avait qu'un maître dans la fête, c'était le Carnaval lui-même ; et qu'une loi, la Folie.

On attendait ces jours dans une longue impatience, on s'y préparait durant des mois dans le secret et le mystère. Jamais affaires importantes ne furent l'occasion de tant de discrétion. Les femmes n'osaient pas même parler de crainte de révéler les secrets de leur conjuration. Chacune méditait ses méchants projets dans l'intimité de son petit cœur, et choisissait d'avance les malheureux à mystifier. Parmi la jeunesse qui n'est pas dorée, on faisait des économies pour être prodigue aux grands jours. Celui par exemple qui n'avait pour tout revenu, que dix sols par jour, (et il y a beaucoup de rentiers de cette valeur en Italie), en mettaient au moins 2½ au gousset d'épargne, pour les répandre plus tard en pluie de fleurs et de bonbons aux pieds

ou sur les têtes d'une centaine de Dulcinées toutes embellies d'avance par le charme de l'attente. Combien de repas rognés, de desserts retranchés pour arriver à ce petit bonheur-là ! Et combien, parmi ces prodiges, hypothéquaient encore leurs repas futurs, durant ces fêtes, songeant peu qu'il leur faudrait recueillir plus tard, pour tout fruit de cette semence sucrée et fleurie, des jeûnes ou du pain sec !

Enfin, le grand jour arrivait !

Le canon des forteresses annonçait à tous que l'heure des folies avait sonné et que pendant 8 jours, depuis midi jusqu'à l'*Ave Maria*, il était permis à chacun d'en faire, sans nuire à sa réputation. Alors, les populations entières des villes s'ébranlaient pour courrir au lieu désigné pour ces jeux. Car il n'y a qu'un endroit déterminé par l'autorité, où il soit permis d'avoir ses coudées franches ; de même que, en dehors des heures affectées à la fête, toutes les cabrioles, toutes les grimaces, toutes les impertinentes bouffonneries sont punissables par les lois : chacun doit reprendre son rôle d'homme sérieux avec sa figure et son nom ; les arlequins, les poulichinelles, les paillasses redeviennent *Signori* à trois pas de la place, ou une minute après l'*Ave Maria*.

Je le répète, je n'ai pas vu ces grands jours d'autrefois, mais ceux que j'ai connus m'ont paru bien assez remarquables pour mériter les frais d'une esquisse.

A Rome, où l'on a conservé au carnaval plus de traits de son ancienne physionomie, où le caractère et la figure des habitants semblent si incapables de subir les entraînements d'une gaieté même ordinaire, où les grandes réjouissances ont presque toutes une nuance religieuse, le contraste que produit aux yeux des étrangers, ce débordement subit et général de la dissipation la plus échevelée qui se puisse imaginer est inconcevable ; pour nous surtout, hommes d'un continent nouveau, qui avons laissé de l'autre côté des mers, nos vieilles traditions pour mener la vie compassée et monotone des gens d'affaires, c'est le monde renversé.

C'était dans le but de juger par mes yeux de cet étonnant contraste que j'avais, un des premiers jours du carnaval, dirigé ma promenade du côté du fameux Corso Romain. Après avoir longtemps débattu s'il était de ma dignité d'homme grave d'aller me mêler aux flots de la foule en délire ; ma curiosité finit par vaincre mes superbes dédains, et je me dirigeai vers la rue des princes romains, l'âme sans soupçon comme toute âme qui ignore, le cœur à l'abri d'un paletot noir et le front ceint du castor des grandes circonstances.

J'avais à peine fait quelques pas sur le pavé des Doria, (jugez de ma surprise), quand je me vis inondé sous une averse de dragées enfarinées, d'où je sortis en toilette de meunier ! Mon pauvre castor !... un instant, je crus que mon orgueil national devait s'en montrer offensé... mais je m'aperçus bientôt que les citoyens de tous les pays du monde, même les enfants de la fière Albion, avaient subi gaiement de pareils outrages. Je me contentai donc de menacer du bout du doigt, avec la meilleur grâce possible, la petite main qui avait si bien accueilli mes débuts, et qui se préparait prestement à faire descendre sur moi un nouveau déluge, puis, prenant le pas de charge, j'allai faire invasion chez un de mes amis qui m'attendait à son balcon.

C'est de ce lieu, comme de l'observatoire du Vésuve que je pus étudier à l'aise et sans trop de danger cette éruption de folie populaire.

Sur tout le parcours du Corso, qui représente la longueur d'un mille, et où s'élèvent les plus somptueux palais de Rome, s'agite une foule compacte, immense ; depuis le pavé où circule lentement et sans interruption au milieu

des flots de la plèbe, un double cortège de voitures, jusqu'aux plus hauts sommets des édifices où stationnent les nombreux domestiques des maisons princières, avec leurs amis et les amis de leurs amis. Au bas des maisons, sur l'espace occupé par les trottoirs, s'élèvent de chaque côté de la rue, deux amphithéâtres continus où les femmes et les jeunes filles des divers quartiers de Rome et de la province viennent prendre place. A ceux qui aiment les costumes pittoresques et qui font une étude spéciale de la grâce et de la beauté, je conseille de s'arrêter un peu devant cette partie du tableau, s'ils en ont jamais l'occasion.

Au-dessus apparaissent d'innombrables balcons, parés pour la circonstance de tentures aux couleurs éclatantes, de banderoles dorées, de guirlandes et de bouquets de fleurs ; c'est au milieu de ce brillant décor que se montrent les plus beaux types de la grande aristocratie de Rome ; on les remarque surtout aux fenêtres de l'étage que l'on appelle *le noble*. Marquises, duchesses, princesses toutes ont une toilette et un air de fêtes, toutes abaissent volontiers leurs yeux vers la foule et semblent même être disposées à lui réciter ces vers du plus sentimental des poètes français :

“ Peut-être dans la foule une âme que j'ignore.”

etc., j'ignore le reste. Tout autour, et comme pour rendre hommage à la beauté romaine, l'on voit s'agiter et se presser dans toutes les croisées, cette multitude de figures exotiques ; ici des Anglais, là des Russes, plus haut des Français et des Allemands, puis des Américains partout. Venus à Rome à cette époque, au nombre de 40 à 50,000, tous ces étrangers s'empressent d'apporter au Corso leur contingent de gaieté et d'extravagances. Je crois même qu'ils y mettent de l'émulation, car on les entend, et on les remarque plus que les Italiens mêmes.

Voilà donc quelles sont les dispositions et le personnel de la fête, il me reste à parler des amusements qui en font la substance.

Il est aisé d'en deviner une partie ; je me contenterai donc de faire ici une nomenclature des choses qui sont permises sous les lois faciles du carnaval. D'abord on est libre de rire et de crier aussi fort que l'on veut ; on peut porter un habit extraordinaire ; il n'est pas défendu d'être très-ridicule ; si on a de la voix et si on s'en trouve les dispositions, on peut imiter le cri de tous les animaux de la création ; il est permis de se jeter à la tête tout ce qui peut tomber sous la main, pourvu que cela ne puisse pas déformer le nez le plus délicat ; on se communique librement et ouvertement beaucoup de réflexions peu flatteuses à l'adresse de son prochain, dans le genre de celles-ci :

— Quel est donc ce mufle habillé à l'anglaise, qui fait la moue au soleil, là-haut au troisième ?...

— C'est Lady Willcok, répond l'un.

— Non, c'est la *cafetière* du théâtre des marionnettes.

— Bah ! c'est un hypopotame reprend un troisième, etc.

Par contre, il est très-permis d'échanger ses impressions moins publiquement et surtout de formuler des compliments plus délicats que ceux qui viennent d'être cités. Si un élégant veut mettre à la main d'une dame un beau bouquet de fleurs rares, ou un cornet de bonbons, et si cette dame veut bien l'accueillir gracieusement, personne ne peut y voir à redire, pas plus les maris que les papas ; l'heureux donateur pourrait même lui réciter la fameuse formule de Monsieur Jourdain : — “ Belle marquise, vos beaux yeux

me font mourir d'amour," avec toutes ses variantes, qu'il ne paraîtrait pas trop indiscret.

Voilà en résumé les libertés du carnaval, les jeux et les folies que chacun peut y accomplir selon son goût, ses dispositions et ses moyens. Si avec cela on veut se figurer 80 à 100,000 acteurs en scène, tous entraînés par cette excitation que donne toute action accomplie en commun, on aura une idée à peu près exacte de ce grand tableau de mœurs italiennes; et je n'aurai que bien peu de mots à ajouter pour le compléter.

Durant un des jours de l'octave joyeuse a lieu la course que l'on appelle des *barbari*, ou chevaux indomptés; c'est bien là l'amusement le plus étrange de la fête.

Ces chevaux sauvages sont lancés à l'une des extrémités du Corso, sans cavalier et sans frein au nombre de dix ou de quinze. Ils ne portent pour tout harnais qu'une épaisse et large bande de cuir fixée sur leurs dos, seulement par le milieu. Laissées libres à leurs extrémités, ces bandes portent une multitude d'aiguillons qui déchirent les flancs des pauvres bêtes, à chaque bond qu'elles font dans l'espace. Il est aisé d'imaginer avec quelle épouvante et quelle fureur elles franchissent la distance.

Je ne vois véritablement rien qui puisse donner beaucoup d'intérêt à cette course sauvage dont les Romains raffolent, si ce n'est le danger où sont beaucoup de spectateurs de se faire écraser; car je n'évalue pas à plus de dix-huit pieds, l'espace ménagé au milieu des rangs pressés des curieux qui sert d'arène aux coursiers. S'ils déviaient un instant de la ligne droite, ou s'ils trébuchaient, quelle brèche terrible ne feraient-ils pas dans cette enceinte vivante! Ajoutons que l'on aurait à peine connaissance de leur passage, tant il est instantané, si ce n'était le bruit de leurs pieds sur les cailloux qu'ils broient et lancent en étincelles sous leurs fers, et les clamours qui les assaillent de toute part. Enfin je n'ai pas éprouvé pour ce genre de spectacle l'engouement des citoyens romains. Je dois même le dire, au risque d'être accusé de mauvais goût, les scènes burlesques qui ne manquent pas de se présenter au milieu d'une masse de peuple en expectative, me rendirent les moments qui précéderent le spectacle plus amusant que le spectacle lui-même.

Les chiens, ces fidèles compagnons de l'homme, qui prennent toujours leur part de nos plaisirs et de nos misères, ne sont pas exclus des joies du carnaval. *Ils ne sont pas plus chiens à Rome qu'ailleurs.*

Or, il arrive que tout ce tintamare, tout ce tumulte inusité, toutes ces figures chiffonnées, toutes ces toilettes chamarrées, finissent par les griser; ils vont jusqu'à perdre la trace de leurs maîtres qu'ils n'avaient connus jusqu'alors, je suppose, que comme gens sages. Leur odorat ne peut plus même les servir; comment flairer tout ce monde pour retrouver le parfum de famille? Un sentiment violent d'inquiétude finit donc par s'emparer de leur âme de bête qui leur communique un besoin de circulation extraordinaire; besoin qui devient bien plus remarquable quand la foule s'est fixée pour attendre la course des chevaux. Alors ne pouvant plus trouver place entre les jambes des spectateurs pressés les uns sur les autres, qui d'ailleurs, n'ont pas pour eux les égards qu'on leur prodigue au foyer domestique, ils se précipitent dans l'arène ouverte aux coursiers. Mais à peine y sont-ils entrés qu'ils voient tous les regards se fixer sur eux, et sentant sans doute, qu'ils sont sur un théâtre fait pour de plus nobles exploits, ils sont subitement saisis d'une

timidité disgracieuse qui les rend tout à fait ridicules. Les plus superbes mâtins eux-mêmes ne peuvent pas la surmonter.

Les polissons de la ville des Césars, qui aiment, comme tous leurs semblables d'outre-mer à exploiter de pareilles situations, au profit de leur gaïeté, accueillent aussitôt les pauvres chiens par une salve de huées discordantes qui finit de les déconcerter. Distracts, troublés, ils font deux ou trois tours sur eux-même, puis tout à coup saisissant étroitement leur queue, à leur manière, ils s'élancent à toute jambe vers la porte *du peuple*, qu'ils franchissent sans songer à montrer leur feuille de route à la garde, comme font tous les autres voyageurs.

On dit qu'ils ne rentrent à la ville que le soir, à la faveur de ces lueurs incertaines, mêlées de jour et de nuit qui conviennent aux âmes tristes. Ils longent silencieusement les maisons du Corso, se tenant en petites troupes, trotinant en silence ; ils portent encore la queue à demi bas, et l'on ne remarque chez eux aucune de ces façons familières qu'on leur connaît, ils évitent même de s'entre-regarder.

La scène des *Moccoletti*, (petit lumignon) qui est la dernière du Carnaval, est sans contredit la plus bizarre quoique la plus brillante de toutes : c'est la seule qui ait lieu après l'*Ave Maria*. Véritable fantasmagorie burlesque, elle sert bien d'entrée au domaine des songes.

Aussitôt que l'ombre commence à régner sur la ville, on allume une myriade de lampes chinoises et de lampions, variés de couleurs et de formes. Il y en a dans toutes les fenêtres, on en remarque qui courent en longs cordons, se croisant en tous sens à travers la rue. En même temps, on voit poindre çà et là, des petites lumières étoilées et vives, ce sont celles des *Moccoletti*, le nombre en augmente tellement qu'il finit par produire une immense illumination. Tout le monde en porte quelques-unes. Durant un instant on dirait que le ciel étoilé est descendu dans le Corso. Toutes ces lumières scintillent, s'agitent, s'éteignent puis reparaissent au milieu d'une animation délirante : car l'amusement consiste à éteindre le plus grand nombre de *Moccoletti* possible et à sauver les siens du danger qui les menace de tous côtés.

Il est aisé de comprendre que ce dernier plaisir est encore plus éphémère que les autres : en effet, après quelques moments tous les petits flambeaux s'éclipsent, il ne reste plus, pour éclairer la retraite générale, que les fanaux placides de la municipalité et les vraies étoiles du ciel : le carnaval est enfin terminé !

Et il est sérieusement terminé.

Ceux qui, encore la tête toute troublée des folies de la veille, voudraient en continuer le cours le lendemain, sont bien obligés de revenir aux règles générales de la sagesse, en voyant rétabli tout autour d'eux le calme religieux de la ville éternelle.

Les étrangers sont tentés de penser que toutes ces fêtes entraînent de grands désordres, et que les relations commencées dans ces jours de faciles libertés ont des suites plus sérieuses. Je ne crois à rien de semblable ; d'abord tout se passe au grand public, et puis, la société romaine si expansive alors, est la plus digne et la plus distante que j'aie connue en Italie dans la vie ordinaire. Je sais bien que la jeunesse fait une brillante récolte d'illusions, durant cet octave, mais tout cela suit les autres illusions de la vie. J'ai connu beaucoup de ces heureux moissonneurs, qui, au lendemain du mardi gras, cherchaient encore à la promenade ou sur les balcons déserts, quelques figures gravées vivement dans leur mémoire : quand ils les avaient

trouvées, par hasard, ils risquaient un salut : mais le salut ne rencontrait qu'un regard distrait et une démarche pensive, l'air de l'espace seul en avait été impressionné !

Un de mes amis avait retenu au passage, l'écharpe d'une jeune personne qui s'en servait comme d'éteignoir au jeu des *Moccoletti*. Le brave garçon, à qui l'on semblait abandonner le vêtement avec une mystérieuse intention : se mit à rêver au meilleur moyen d'en tirer parti. Croquant l'avoir trouvé, il s'achemina quelques jours après, avec le précieux objet vers la demeure de l'aimable propriétaire : mais arrivé à la loge du concierge, on lui dit en reprenant l'écharpe que la dame présentait à monsieur, mille remerciements !..... L'ami se rappela subitement que le temps de pénitence était venu.

Je cite ces faits, non pour prouver que tous les acteurs de ces scènes puérides sont toujours retenus dans les bornes du convenable, mais pour montrer que les abus ne sont pas très-nombreux : ils peuvent aussi servir à juger des contrastes subits que la population de Rome peut offrir du jour au lendemain.

En terminant cette peinture, que l'on trouvera peut-être un peu légère, je ne puis pas m'empêcher de rapporter un incident d'un caractère plus sérieux, qui vint faire une sombre diversion aux amusements du Corso. Ce second petit tableau servira de morale au premier.

Un des derniers soirs du Carnaval, je revenais chez moi après l'*Ave Maria* ; la grosse voix du château St. Ange s'était fait entendre depuis un instant, et les vieilles horloges de la ville n'avaient pas encore fini de sonner l'heure de la prière de Marie. Il y en a toujours quelques-uns qui retardent, elles semblent compter péniblement nos jours écoulés, elles les allongent d'un quart d'heure de grâce. Les teintes grises de la nuit s'infiltraient déjà dans les lieux empourprés d'un brillant crépuscule. Le gros de la foule était déjà disparu, je suivais lentement et seul un de ces groupes retardataires, qui laissent à regret le théâtre des grandes réjouissances et qui sont, par leurs figures, leurs éclats de rire et leur démarche animée comme le reflet ou l'écho du spectacle qui vient de disparaître. Étranger, je sentais davantage ma solitude au milieu de cette masse turbulente où personne ne songeait à moi ; ce serrement du cœur, ce vide pénible de l'âme, que l'on éprouve invariablement, après toutes les fastueuses et passagères démonstrations populaires, avait quelque chose de plus sensible pour moi dans cette circonstance. Je foulais donc en silence le tapis de fleurs et de dragées qui recouvrait les pavés et je regardais machinalement dans les fenêtres des palais où les belles têtes ornées de fleurs, que j'avais remarquées pendant les jeux, disparaissaient peu à peu, emportant dans le secret du foyer ces sourires et ces gracieuses agaceries qu'elles avaient un instant prodigués au public ; plusieurs les effaçaient peut-être pour longtemps derrière le rideau qu'elles laissaient immédiatement tomber entre elles et la rue ; car il y en a tant qui revêtent leur visage, pour cette circonstance, d'une expression qui est un véritable masque jeté sur leur vie intime.

Au moment où je quittais le Corso pour remonter vers la Place d'Espagne, je vis apparaître, à l'une des extrémités, près du palais de Venise, les premiers rangs d'une procession funèbre. Le convoi remplit bientôt tout l'espace qu'avait déserté la multitude.

Devant, à la suite de la croix, marchait un nombreux clergé, dont les franciscains composaient en partie les rangs. Ces religieux qui portent la tête

rasée, la barbe longue et une soutane à larges plis, donnent à ces cortèges un aspect encore plus grave. Ils portaient tous des cierges énormes qui projetaient derrière eux une longue traînée de lumière et de fumée. A leur suite venait le corps des *Frères laïques de la Miséricorde*, couverts de ces longues robes noires, qui les enveloppent de la tête aux pieds et dont la vue seule a quelque chose de sinistre. C'est au milieu d'eux qu'apparaissait la dépouille mortelle qu'ils allaient porter au tombeau.

C'était une de ces belles filles de Rome qui ont gardé sur leur front l'empreinte du diadème impérial. A demi-couchée sur un lit de parade, elle semblait reposer, tant son visage était calme : on y lisait à peine la trace de dix-huit printemps. Une couronne de fleurs blanches s'enlaçait dans les tresses veloutées de sa chevelure noire, ses deux mains effilées par la maladie, se croisaient sur sa poitrine, soutenant dans leur étreinte une croix d'ébène.

A cette vue, tous ceux qui peuplaient encore les abords du Corso s'arrêtèrent, surpris comme moi par un spectacle aussi inattendu. Aux grands éclats de la joie publique, succéda le silence le plus morne ; on n'entendit bientôt que les psalmodies uniformes et cadencées qui se prolongeaient à'un bout à l'autre du cortège.

Les fenêtres déjà fermées se rouvraient et les têtes couronnées de fleurs, qui avaient disparu avec l'expression du plaisir, reparaissaient avec celle de la tristesse. D'un autre côté, tous ces personnages de la rue si burlesquement accoutrés, toutes ces toilettes chiffonnées par la dissipation, tous ces visages désordonnés, placés en face de la mort et fixés subitement dans un sentiment de stupeur et de deuil : puis, cette victime de la mort passant triomphalement sur cette voie que la fête a laissée jonchée de fleurs, couronnée elle aussi, mais pour aller au tombeau, que de contrastes !..... Pauvre jeune fille !..... de ces balcons encore parés, elle avait peut-être l'an passé jeté des fleurs et reçu l'hommage de plus d'un bouquet, de plus d'un regard ! Et aujourd'hui..... Comme elle passait gravement au milieu de ces scènes de plaisirs, le front tourné vers le ciel et l'âme fixée dans l'éternité ; comme sa bouche était dignement close et ses yeux majestueusement fermés à toutes ces futilités de la terre ! Quelqu'un de ceux qui courraient joyeusement tout à l'heure au milieu du tumulte, avait peut-être vaguement cherché parmi des milliers de beautés, un front plus pur, un regard dont il s'était longtemps souvenu, une main pour laquelle il avait choisi un des plus frais bouquets de violettes ; et ce front, et ce regard, et cette main..... tout cela n'était plus qu'une forme encore belle, mais insensible, s'en allant au vent de la mort comme une poussière d'or dans les fleuves de l'Eldorado !

Pour moi, après avoir vu s'éloigner cette figure virginale, sur sa couche de satin blanc et de fleurs d'oranger, entraînant à sa suite la troupe ordinaire des parents éplorés et des amis d'un jour..... je regagnai mon solitaire réduit. Si les plaisirs du carnaval avaient pu donner à mon âme de longues heures d'ivresse, ce dernier tableau les aurait sans doute attristées quelque peu ; mais comme je n'avais éprouvé que la sensation morale d'un vide immense, je me trouvai mieux disposé à recevoir philosophiquement cette grande leçon de la mort ; je compris plus que jamais la sagesse de l'Eglise, qui, aussitôt après ces jours de gloire, appelle tous ses enfants pour leur répéter que les jouissances des sens s'en vont en poussière, qu'il n'y a d'éternel que la vie de l'âme, la vie laborieusement employée au perfectionnement de soi-même et des autres, à l'assimilation du beau humain au beau divin.

N. BOURASSA.

# BIBLIOGRAPHIE.

---

*Droit Administratif ou Manuel des Paroisses et Fabriques, par HÉCTOR L. LANGEVIN, Avocat, Québec, 1863.—Government Commissions of inquiry by T. K. RAMSAY, Advocate, Montreal, 1863.*

## I.

L'organisation paroissiale du Bas-Canada avec l'ensemble de lois et de règlements qui la compose, avec ses rituels ecclésiastiques, ses coutumes locales, ses usages antiques qui rappellent tant de souvenirs chers, doit être considérée comme un des remparts les plus solides de notre nationalité et comme une des traditions les plus précieuses de notre passé. S'appuyant d'un côté sur la Religion Catholique et de l'autre sur les mœurs françaises léguées par nos pères, le système de lois qui règle le temporel des Eglises, est peut-être celui qui a le mieux conservé son caractère d'antiquité et qui a traversé avec le plus de succès et d'intégrité les différentes phases qu'a subies notre législation, les diverses révolutions politiques qu'a éprouvées notre histoire. C'est peut-être la partie de notre droit qui, par la force des choses et l'influence du temps s'est le mieux harmonisé avec le caractère essentiellement moral, religieux et conservateur de notre peuple. Il n'y en a pas, en effet, dans laquelle on constate autant de dispositions et de règles, n'ayant pour tout fondement que des coutumes locales, des usages particuliers, adoptés depuis de longues années et acquérant par là force de loi. Quelques uns de ces usages ont pu prendre naissance ici, on ne sait souvent ni à quelle époque, ni dans quelle localité, ni pour quelle raison; d'autres ont dû être apportés de France par les premiers fondateurs des vieilles paroisses, et s'étant transmis de générations en générations, de paroisse en paroisse, sont descendus jusqu'à nous, en devenant quelquefois d'une pratique très générale. Mais ces usages, ces coutumes, ces habitudes, ces lois, plus ou moins connues, plus ou moins bien définies, plus ou moins répandues, avaient le tort d'être quelquefois à l'état de connaissances latentes, et donnaient lieu par leur indécision et leur obscurité à des difficultés regrettables. L'ouvrage de M. Langevin, quelque élémentaire qu'il soit, contribuera sans aucun doute à répandre des notions précises sur cette matière, à populariser un sujet que tout citoyen doit connaître, puisque dans cet ordre de choses non seulement tout citoyen est gouverné, mais tout citoyen peut devenir gouvernant. Le clergé des campagnes, plus particulièrement encore que celui des villes, devra faire un usage fréquent de ce livre, et il le trouvera utile dans des moments de doute et dans une foule de circonstances difficiles. Les embar-



ras de l'administration sont à moitié écartés, quand on en connaît parfaitement tous les secrets, qu'on en possède tous les rouages et qu'on en comprend bien le fonctionnement. Nous ne prétendons pas dire pourtant que *Le Droit Administratif ou Manuel des Paroisses et Fabriques*, peut suppléer à tous les ouvrages sur cette matière. Il serait difficile en effet de condenser dans un aussi petit espace les nombreuses dispositions de ces lois si complexes et si obscures surtout lorsqu'elles sont modifiées par les usages locaux, les coutumes, la législation provinciale et la jurisprudence des arrêts. Mais il est certain que par la réunion des lois que ce livre contient, et par la compilation intelligente des formules, des renseignements rares, des connaissances utiles et des statuts relatifs au sujet, il peut rendre des services importants au prêtre que d'autres études et d'autres travaux empêchent souvent de pouvoir facilement recourir aux sources du Droit sur la matière.

Nous devons toutefois remarquer qu'il y a des points sur lesquels l'auteur s'est montré beaucoup trop court et d'autres sur lesquels il s'est complètement tu. Il nous est évidemment impossible d'entrer dans un détail considérable, nous nous contenterons d'en citer quelques uns. Ainsi l'une des questions les plus importantes est celle qui regarde les emprunts; cependant il n'est rien dit dans cet ouvrage des préliminaires nombreux et des formalités sévères imposées aux Fabriques avant de pouvoir s'obliger valablement. Si l'auteur eut touché ce sujet il aurait été amené naturellement à parler de la distinction que l'on fait entre les assemblées ordinaires et les assemblées générales de paroisses, il aurait énuméré les affaires qui peuvent être transigées dans les premières et les cas exceptionnels où la loi requiert des assemblées plus solennelles. Sur la question de savoir quels sont ceux qui ont droit de présence à l'une ou à l'autre de ces assemblées, l'auteur a pu croire avoir satisfait la curiosité du lecteur en disant généralement que tous les franc-tenanciers pouvaient prétendre à ce droit; mais comme il existe sur ce point des usages particuliers au pays, que l'on ne conteste plus il est vrai aujourd'hui, mais qui ont été autrefois l'objet de profondes divergences d'opinion, l'on aurait aimé à voir préciser davantage quels sont ceux qui ont droit d'assister à l'une ou à l'autre. La question des notables qui a donné lieu anciennement à de si savantes discussions, avait, ce nous semble, sa place toute marquée dans ce livre, quand ce n'aurait été qu'à titre de renseignement historique.

Doit-on encore établir dans notre organisation paroissiale d'aujourd'hui, la distinction faite par les auteurs français en énumérant les personnes qui ont droit d'assistance aux assemblées de Fabrique, entre les notables et ceux qui ne le sont pas? Et si on doit la faire, quels sont ceux qui dans notre état de société auraient droit au titre de notables? Dans quelles localités les admet-on et dans quelles autres les exclut-on? Quelles sont les affaires qui doivent être traitées aux assemblées générales? La doctrine de la présidence du Curé a-t-elle toujours été constante et uniforme en ce pays? Comment et depuis quand est-elle généralement adoptée? Sur quelques unes de ces questions laissées de côté par l'auteur, on lira peut-être avec intérêt les faits suivants généralement oubliés aujourd'hui, mais qui n'en ont pas moins beaucoup d'importance.

Dans la session du Parlement Provincial tenue en 1831, il avait été question d'introduire une loi tendant à admettre dans les assemblées de Fabrique certaines personnes qualifiées de notables ou propriétaires, outre les marguilliers anciens et nouveaux. Le clergé crut voir dans cette mesure

une violation directe des usages antiques et des coutumes immémoriales de l'Eglise Catholique du Bas-Canada. Une pétition signée par les évêques et le clergé fut en conséquence présentée à la Chambre d'Assemblée au mois de novembre 1831. L'effet de cette requête fut, comme on peut le penser, le rejet de la loi proposée, et l'on continua à n'admettre aux assemblées de Fabrique que les anciens et nouveaux marguilliers. Cette pétition fut publiée dans le temps accompagnée d'un *Mémoire* attribué à Mgr. Lartigue, alors Evêque de Montréal, dans lequel l'auteur développe avec une grande habileté les motifs du clergé pour s'opposer aussi énergiquement à la mesure proposée. Dans ce *Mémoire* il constate d'abord que, par la loi du pays, il n'appartient qu'aux anciens et nouveaux marguilliers, avec le Curé, d'assister aux assemblées de Fabrique pour y délibérer sur les affaires relatives à l'administration de l'Eglise. Secondement, il prouve que la législature civile ne peut introduire de sa propre autorité un nouveau droit sur l'administration des Fabriques, et qu'elle ne peut qu'appuyer une nouvelle loi que proposerait l'autorité religieuse. Enfin, il soutient que si la puissance séculière pouvait introduire un nouveau droit sur l'administration des Fabriques en Canada, il ne serait pas à propos de le faire. Ces trois points du *Mémoire* sont développés avec une grande force de logique, et lorsque l'auteur entre dans le détail de nos coutumes et de nos usages, il donne sur la jurisprudence civile-ecclesiastique du pays des renseignements nombreux, cite des arrêts précieux et rappelle des pratiques anciennes et des décisions importantes, aujourd'hui complètement inconnues.

Nous devons ajouter que depuis cette époque l'usage a été modifié sur ce point, et que l'on admet aujourd'hui généralement les notables aux assemblées de Fabrique, lors de l'élection des nouveaux marguilliers et de la reddition des comptes. L'auteur aurait fait un travail intéressant en nous montrant par quels progrès insensibles ce changement s'est opéré. Cette exception au droit ancien aurait été ainsi parfaitement définie, et les limites de son fonctionnement exactement constatées. L'auteur aurait, de cette manière, puissamment contribué à l'appréciation d'une pratique dans laquelle notre clergé a crû autrefois voir un attentat à ses privilèges, une atteinte aux traditions françaises les plus chères et une violation de ses lois temporelles.<sup>1</sup>

La partie de notre droit qui traite de l'administration des Paroisses et Fabriques, forme une spécialité beaucoup trop négligée aujourd'hui. Cette ignorance engendre des erreurs qui ont quelquefois dans la pratique, des conséquences déplorables. Nous formons le vœu sincère que le livre de M. Langevin ait pour effet de faire étudier davantage une matière qui acquiert tous les jours une très grande importance.

## II.

Le fanatisme et la mauvaise foi de quelques hommes et de quelques journaux ont réussi à amener sur le terrain brûlant de la politique la question de droit que discute M. Ramsay dans la brochure dont le titre est en tête de cet article. Ils sont parvenus à faire une affaire de parti d'une matière

<sup>1</sup> Le *Mémoire* dont nous venons de parler porte pour titre, *Mémoire accompagnant la requête présentée à la Chambre d'Assemblée par le Clergé Catholique du Bas-Canada, contre l'admission des notables dans les assemblées de Fabrique.* Novembre 1831. Fréchette et Cie., Québec. Sans nom d'auteur.

toute indifférente, de sorte qu'aujourd'hui, l'on a droit de craindre d'être taxé de partialité et de préjugé, quelque soit l'opinion que l'on embrasse sur le sujet. Il est regrettable que le genre de la discussion politique, que le niveau des idées publiques soient arrivés au point où l'on ne distingue plus entre les hommes et les principes, et où il faille presque cesser d'être indépendant pour ne pas cesser d'être écouté. Il serait à souhaiter que notre presse sortit de cette ornière où une conduite imprudente devait nécessairement la mener ; car, arrivée là, elle cesse d'être utile ; elle ne peut plus remplir son rôle dans la société et elle perd toute influence. Le ton des journaux, en devenant essentiellement personnel a cessé d'être celui de l'opinion publique. Quel intérêt en effet celle-ci peut-elle porter aux disputes plus ou moins acrimonieuses d'hommes plus ou moins inconnus. La presse doit être l'organe par lequel la société, en même temps que ses législateurs ou même avant eux, discute une mesure proposée, ou apprécie un événement accompli. Quoiqu'il en soit, il nous paraît possible de parler de la brochure de M. Ramsay et d'étudier les idées qu'elle contient, sans tomber dans l'exagération empressée et la violence partielle de la plupart de ceux qui ont eu occasion de traiter cette matière.

Cet ouvrage a été publié peu de temps après les derniers procédés de la Commission d'Enquête nommée en Février 1863. Tous nos lecteurs connaissent cette Commission <sup>1</sup> et les événements intéressants à plus d'un titre auxquels elle a donné lieu. Du reste ce n'est pas ici le lieu de les raconter. La légalité de cette Commission avait été le sujet de discussions très vives dans les conversations privées, dans la presse et jusque devant les tribunaux. Ceux-ci en avaient déclaré l'existence conforme à la loi ; toutefois M. Ramsay ne s'est pas cru lié par cet arrêt et il adopte dans sa brochure une opinion toute contraire. Il se pose deux questions : 1° la Couronne a-t-elle le droit de nommer des commissions afin seulement d'obtenir des renseignements ? 2° si elle a ce droit, dans quelles limites peut-elle l'exercer ?

Voici l'argument par lequel M. Ramsay prétend arriver à faire ressortir l'illégalité de la Commission.

Nous abrégeons :

Si la Couronne, dit-il, possède ce pouvoir, ce doit être en vertu du droit commun, ou en vertu d'un statut particulier. A première vue, il semblerait étonnant que la Couronne ne put, au moyen de commissions, se renseigner exactement sur la conduite de ses officiers publics. Lui refuser ce droit serait la condamner à une ignorance complète sur une des matières les plus importantes de l'administration. Mais, tout en accordant à la Couronne le droit de nommer des commissions d'enquête, il faut que ce pouvoir soit exercé de manière à ne pas violer les droits des individus, et à ne faire aucune investigation autrement ordonnée par la loi, *this power must be so exercised as not to trespass on the rights of individuals, or to enter upon any investigation otherwise provided by law.* Ce pouvoir doit de plus être exercé de bonne foi, simplement dans le but d'obtenir information, et non pour partager la responsabilité de l'Exécutif avec des personnes en dehors de la censure directe du Parlement.

Voilà donc, dans la thèse même de notre auteur, l'existence de ce droit de la Couronne clairement admise et les limites de ses opérations parfaite-

<sup>1</sup> Elle avait pour but de s'enquérir de la comptabilité du Greffe de la Paix à Montréal et de s'assurer de la vérité de certaines accusations graves qui pesaient sur les greffiers.

ment définies. Il faut que le résultat de l'enquête de la Commission, ne soit pas une condamnation qui violerait le droit qu'a tout sujet anglais de n'être jugé que par ses pairs et suivant les lois de son pays ; c'est-à-dire, il faut que le travail de ce tribunal temporaire n'empiète sur le fonctionnement d'aucun statut.

M. Ramsay continue et déclare que la véritable doctrine doit être : 1<sup>o</sup> que de droit commun la Couronne a le droit de nommer des Commissaires pour s'enquérir sur toute matière concernant le bon gouvernement de l'état, la conduite des affaires publiques, ou l'administration de la justice, quand telle enquête n'est réglée par aucune loi particulière. 2<sup>o</sup> Qu'en Canada, le Gouverneur a de plus le privilège de donner aux commissions qu'il nomme les mêmes pouvoirs qu'ont les cours de justice pour assigner des témoins, les faire comparaître et déposer des faits à leur connaissance<sup>1</sup>. De ces deux principes il conclut, 3<sup>o</sup> que ni de droit commun, ni par le statut, ce pouvoir ne s'étend à l'investigation de choses d'un caractère privé, sur la conduite de certaines personnes, ou sur accusations de crimes.

Voilà, suivant M. Ramsay, la théorie du droit anglais sur cette matière. Après quelques détails historiques qui ne manquent pas d'intérêt, il arrive à l'examen de cette commission. Ses recherches lui fournissent le thème de remarques dans lesquelles nous regrettons de ne pas toujours trouver le calme et la froide impartialité qui convient au juriconsulte. Nous constaterons cependant avec lui que les Commissaires ont certainement manqué d'énergie et de fermeté lors du refus de M. le juge Aylwin de déposer devant eux. Nommés par une autorité constituée, ils ont usé de subterfuges ridicules et de moyens bien petits pour échapper à la responsabilité de leur position, surtout après qu'un tribunal sans appel les avait déclaré légalement constitués et agissant suivant la loi.

Tout en ayant une estime profonde pour l'auteur, et une opinion distinguée de son talents il doit nous être permis d'avoir sur cette matière des idées différentes et de les exprimer puisque nous en avons l'occasion.

Il nous semble que ceux qui ont eu occasion de discuter cette matière n'ont pas assez insisté sur un point qui, suffisamment développé, aurait beaucoup éclairci la question et évité bien des embarras et bien des discussions oiseuses. Quel pouvait et quel devait être le résultat de l'enquête que faisait la Commission nommée par le Gouvernement le 18 Février 1863 ? Seulement de rapporter la vérité sur la conduite publique d'employés publics attachés à des fonctions publiques. Le rapport de la réalité des accusations portées contre eux, en constatant malversation d'office, conduite coupable, indignité de la confiance publique, devait amener la destitution des hommes inculpés et ne pouvait amener que leur destitution. Il n'y a rien ici qui soit en dehors des dispositions du statut, de la pratique habituelle tant en Angleterre qu'en Canada, du fonctionnement ordinaire des relations naturelles d'un maître avec son serviteur ; il n'y a rien qui soit contraire aux privilèges accordés par la grande charte<sup>2</sup>. Que dit-elle en effet ? *"No freeman shall be taken or imprisoned, or be disseised of his freehold, or his liberties, or free customs, or be out lawed, or exiled, or in any other wise destroyed, nor will we pass upon him nor condemn him unless by the lawful judgment of his peers, or by the law of the land."* Mais y a-t-il ici condamnation ? Y a-t-il

1 Statuts Refondus, Canada, Ch. 13. No. 2.

2 Magna Charta, Cap. XXIX

jugement ? Y a-t-il destruction de l'homme ou de ses libertés ? Il n'y a que rapport des actes d'un officier public au gouvernement qui l'emploie et qui doit assurément posséder le pouvoir de constater comment cet officier administre les deniers dont il est dépositaire comptable envers le public. Que peut-il intervenir sur ce rapport ? Rien de plus qu'une simple destitution. Si sur ce rapport le gouvernement attentait à la liberté ou aux biens de son employé, alors l'on aurait droit de se révolter contre un acte illégal et arbitraire ; car alors, mais alors seulement, il y aurait violation des droits sacrés garantis par la constitution anglaise. Sur toute matière criminelle, en effet, un sujet anglais a le droit absolu d'être jugé par ses pairs ; eux seuls comme représentant la société entière peuvent le condamner ou l'acquitter, eux seuls peuvent lui ôter les deux dons les plus précieux que Dieu lui a faits, la vie et la liberté.

Un exemple exprimera peut-être notre idée plus clairement. Votre serviteur vous vole. Après des recherches faites, vous acquérez la certitude de son délit. Vous avez entre vos mains deux moyens de le punir ; vous pouvez simplement le renvoyer de votre service, et de plus, vous pouvez le dénoncer aux autorités qui lui appliqueront la rigueur de la loi. Sur le résultat de vos recherches vous ne pourriez pas vous-même l'emprisonner ; mais personne ne vous contestera le droit de vous en défaire. De même, sur le rapport d'une commission, le gouvernement ne pourra pas sans doute appliquer aux coupables les peines imposées par la loi aux félons ; mais assurément que sur ce rapport le gouvernement a le droit de se défaire d'un serviteur trouvé indigne.

Du reste, M. Ramsay est logique. Jugeant cette commission illégale, parceque, suivant lui, elle empiète sur les privilèges garantis par la Charte, il est forcé, pour être conséquent avec lui-même, de déclarer également illégales toutes les commissions que des gouvernements précédents ont cru quelque fois nécessaire de nommer, comme dans l'affaire de M. Archambault, dans le meurtre Corrigan, dans l'affaire Tassé, etc. Nous ne savons jusqu'à quel point il est prudent pour l'auteur d'adopter ainsi une opinion contradictoire à une pratique qui, d'abord ressort parfaitement des dispositions du statut, et qui ensuite ne doit manquer ni d'importance, ni d'autorité, puisque l'histoire contemporaine de notre pays fournit des exemples fréquents de son emploi. Si nous pouvions entrer dans le détail de la pratique anglaise, il semble qu'il nous serait possible de montrer qu'on n'a fait que continuer ici un usage qui a de nombreux précédents en Angleterre.

E. LEF. DE BELLEFEUILLE.

---

# REVUE DES REVUES.

---

Le *Journal de l'Instruction Publique* de novembre et décembre, à part ses matières de spécialité, publie une étude de M. le Surintendant sur les *Plaines d'Abraham et leurs monuments*, et un travail scientifique, intitulé : *Jugement erroné de M. Renan sur les langues sauvages*, par un missionnaire canadien.

Les environs de Québec n'auraient pas tout le charme et l'attrait grandiose qui les rendent si justement célèbres, qu'ils attireraient encore l'attention par les grands souvenirs historiques dont ils ont été le théâtre. Tel pli de terrain, qui cache aujourd'hui une partie d'un splendide coup-d'œil, a été le lieu de mainte embuscade meurtrière ;—cette butte, où d'un seul regard, la vieille cité française vous apparaît avec ses mille toits, ses clochers et les murs grisâtres et froids de sa citadelle a peut-être servi de point d'observation à quelque général ennemi, ou d'assiette à une batterie de canons :—ces deux routes de Ste. Foye et de St. Louis aujourd'hui si belles, si pleines d'élégants promeneurs et de joyeuses courses, si délicieuses le printemps, si pleines de magnificences et de rêverie l'automne, il était un temps où elles ne résonnaient que sous le pas cadencé des colonnes de soldats, ou sous la course pesante et furieuse d'une artillerie ou d'une cavalerie affamée de sang, de destruction et de mort. C'est ce que rappellent les deux monuments, l'un sur la route Ste. Foye, et le second sur les *Plaines* proprement dites, dont l'hon. M. Chauveau donne l'historique et la gravure. Le monument des *Plaines* consacre le souvenir de la première bataille, qui y fut livrée le 13 septembre 1759, et qui fut si funeste au drapeau sous lequel combattaient nos pères ;—le second, élevé par la Société St. Jean-Baptiste de Québec sur l'emplacement du moulin à Dumont, chemin de Ste. Foye, et auquel a contribué si généreusement la France par l'entremise de M. le baron Gaudrée-Boilleau, est commémoratif de la seconde bataille des *Plaines d'Abraham*, qui eut lieu sept mois après la première, le 28 avril 1760, et fut le dernier mais brillant éclat des armes françaises sur le sol de la Nouvelle-France.

Cette simple étude historique est remplie de recherches et est remarquable à plus d'un titre.

L'infatigable M. Gustave Smith, de société avec M. M. Leprohon, vient d'augmenter de beaucoup l'importance de sa revue des *Beaux-Arts* ; il y a progressé réel dans l'impression et le papier, et le morceau de musique de janvier, paroles et musique de H. de Terlac, nous a paru très-bien. L'abonnement est de \$2.00 par année. Succès à ce courageux confrère.

*L'Echo du Cabinet de Lecture* a repris la direction et les allures de ses premières années. Comme le *Foyer Canadien* et les *Soirées Canadiennes*,

*l'Echo* atteint, ainsi que l'écrivait récemment un homme d'esprit à propos des deux premiers recueils, la dernière limite possible de l'abonnement à bon marché, en le fixant à une piastre;—"à moins d'exiger d'être payé pour lire nos écrivains canadiens, on ne voit point ce que l'on peut espérer de plus."—Nous souhaitons à son nouveau rédacteur en chef, M. Achille Belle, tout le succès possible.

*L'Année Religieuse* est le titre d'un almanach religieux rédigé avec beaucoup de soin et rempli de renseignements d'un intérêt général pour le clergé et les laïques. Cette utile publication en est à sa troisième année d'existence.

On a beaucoup remarqué la notice historique publiée à la fin de l'édition de 1864 sur la Paroisse de La Prairie. Ce travail, qui prend 33 pages, fait connaître les événements dont cette paroisse a été le théâtre et les souvenirs qui s'y rattachent. La Prairie compte près de 200 ans d'existence, et a été desservie par 38 curés et desservants, dont 14 RR. PP. Jésuites.

Il serait grandement à désirer que chaque paroisse eut de même sa notice historique, afin de perpétuer et fixer les traditions qui rendent tant d'endroits du Bas-Canada si intéressants et si curieux à visiter. Ce serait là des études dignes d'occuper les quelques instants de loisir dont peuvent disposer les messieurs du clergé de la campagne.

Voici la première livraison d'un travail qui, il n'y a pas à en douter, plaira beaucoup aux générations qui ont passé au Collège de l'Assomption,—je veux parler des *Annales historiques* que vient de commencer M. Arthur Dansereau, ancien élève de cette institution. L'auteur a surtout puisé ses renseignements dans deux mémoires rédigés, l'un par M. l'abbé P. Poulin, de Ste. Philomène, et l'autre par M. D. Dorval. La scrupuleuse exactitude avec laquelle l'auteur retrace les commencements et les progrès de cette maison d'éducation, témoigne des traditions fidèles qui s'y sont perpétuées. M. Arthur Dansereau a cédé à un excellent mouvement en recueillant ces détails, qu'écolier on aime tant à se faire raconter par les *anciens*.

La partie sérieuse des *Annales* est traitée avec beaucoup de soin et d'exactitude.

La prime du *Foyer Canadien*, cette année, est un volume de littérature canadienne de 380 pages, destiné à combler la lacune littéraire qui s'étend depuis le dernier tome du *Répertoire National* jusqu'à 1860. A part un feuilleton de M. P. Aubert de Gaspé, un beau discours de M. l'abbé J. S. Raymond, V. G., sur *l'Importance des études religieuses*,—une esquisse de *Naples et de ses environs*, par M. N. Bourassa,—*Une page de notre histoire*, par M. Adélarde Boucher, le reste du volume, c'est-à-dire les deux tiers, est exclusivement consacré à la reproduction des œuvres poétiques de MM. O. Crémazie, Chs. Laberge, F. G. Marchand, L. J. C. Fiset, Ophir Peltier, J. Lenoir, Alf. Garneau, l'abbé Ch. Trudelle, L. H. Fréchette, L. F. Lemay et Z. Mayrand.

L'espace nous oblige d'interrompre ici et d'abrégé de beaucoup cette revue littéraire, destinée à rendre compte des recueils périodiques publiés en Canada, aux États-Unis, en Angleterre et en France; cette partie de la *Revue Canadienne* sera plus complète dans la prochaine livraison.

J. ROYAL.